



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES DU PARAGUAY

21 AVRIL 2013

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE



Confédération parlementaire
des Amériques

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. Les termes de référence de la mission	7
2. La composition de la délégation	9
3. Le contexte politique pré-électoral	11
3.1. Portrait du Paraguay.....	11
3.2. Bref historique.....	12
3.3. Les élections de 2008	13
3.3.1. Le contexte pré-électoral	13
3.3.2. Les élections.....	14
3.3.3. Les résultats	14
3.3.4. Les observations de la mission électorale de la COPA.....	15
3.4. La destitution de l'ancien président Fernando Lugo.....	15
3.4.1. Déroulement	15
3.4.2. Procédure de destitution	16
3.4.3. Réactions nationales et internationales	16
3.5. La campagne électorale de 2013	17
3.5.1. Les candidats à la présidence pour les élections d'avril 2013	17
3.5.2. Le calendrier sommaire de la campagne	18
4. L'environnement juridique et institutionnel des élections du 21 avril 2013.....	19
4.1. Les institutions politiques et le système électoral	19
4.2. La loi électorale.....	21
4.2.1. Le vote.....	21
4.2.2. La candidature pour les élections	21
4.3. Les autorités et les organismes électoraux	22
4.3.1. Le Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE)	22
4.3.2. Les juges électoraux.....	23
4.3.3. Les tribunaux électoraux.....	23
4.3.4. La Direction du registre électoral permanent.....	23
4.3.5. Les assemblées civiques.....	24
4.3.6. Les procureurs électoraux.....	24

4.4.	Les opérations de vote le jour du scrutin.....	24
4.4.1.	Les bureaux de vote	24
4.4.2.	Le vote électronique	25
4.4.3.	Le jour du scrutin	25
5.	Le déroulement de la mission avant le jour du scrutin.....	29
5.1.	Arrivée de la mission et accréditation des membres	29
5.2.	Les rencontres de travail avec des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral.....	29
5.2.1.	Présentation du rapport des missions de l'Union interaméricaine d'organismes électoraux (UNIORE).....	30
5.2.2.	Forum sur la situation politique au Paraguay	31
5.2.3.	Rencontre avec les candidats à la présidence et à la vice-présidence pour l'Association nationale républicaine (Parti colorado).....	31
5.2.4.	Rencontre avec les candidats à la présidence et à la vice-présidence pour l'Alliance Paraguay Alegre	32
5.2.5.	Rencontre avec les candidats à la présidence et à la vice-présidence pour la Concertation Avanza País	33
5.2.6.	Rencontre avec les candidats à la présidence de la République des Partis des travailleurs et de Patria Querida	34
5.2.7.	Forum sur le rôle des partis politiques dans la démocratie et la société	35
5.2.8.	Rencontre de travail avec les autorités électorales du TSJE	36
5.2.9.	Rencontre de travail avec le Chef de la mission d'observation électorale de l'OEA au Paraguay, S.E.M. Óscar Arias Sánchez.....	38
5.2.10.	Rencontre de travail avec le président d'Amnistie Internationale Paraguay, M. Fabián Forestieri.....	39
5.2.11.	Rencontre de travail avec les représentantes de l'Association paraguayenne d'entrepreneurs, de directrices et de professionnelles (APEP)	40
5.2.12.	Rencontre de travail avec les représentants de la mission d'observation électorale de l'Union européenne au Paraguay	41
5.2.13.	Rencontre de travail avec les représentants de la Centrale nationale des travailleurs du Paraguay (CNT)	42
5.2.14.	Rencontre de travail avec les représentants de la Centrale unitaire des travailleurs du Paraguay (CUT)	43
5.2.15.	Rencontre de travail avec le candidat à la présidence du Parti des travailleurs (PT), M. Eduardo Arces.....	43

6.	Déroulement de la mission le jour du scrutin.....	45
6.1.	Déploiement des observateurs de la COPA	45
6.2.	Les éléments observés	46
7.	Les constats des membres de la mission de la COPA.....	47
7.1.	Les tables de vote	47
7.2.	Le matériel électoral	48
7.3.	Les plaintes	50
7.4.	Autres observations	51
7.5.	Le dépouillement et le décompte des suffrages	52
8.	Les conclusions et recommandations de la mission	53
	ANNEXE 1 - Historique des missions d’observation électorale de la COPA	59
	ANNEXE 2 – Lettre d’invitation officielle de la part du président du Tribunal supérieur de justice électorale, M. Alberto Ramírez Zambonini.....	61
	ANNEXE 3 – Recommandation sur l’envoi d’une mission d’observation électorale au Paraguay ..	63
	ANNEXE 4 - Lettre de désignation de la présidence de la COPA.....	65
	ANNEXE 5 - Liste des organisations internationales présentes pour le scrutin du 21 avril 2013	67
	ANNEXE 6 -Modèles de bulletin de vote	69
	ANNEXE 7 – Communiqué de presse signalant l’arrivée de la délégation de la COPA	75
	ANNEXE 8 – Itinéraire de l’équipe n°1, département « <i>Paraguarí</i> ».....	77
	ANNEXE 9 – Itinéraire de l’équipe n° 2, départements « <i>Cordillera</i> » et « <i>Central</i> »	77
	ANNEXE 10- Itinéraire de l’équipe n° 3, département « <i>Presidente Hayes</i> »	78
	ANNEXE 11 – Itinéraire de l’équipe n° 4 : Département « <i>Central</i> » - Secteur de Luque	78
	ANNEXE 12 – Itinéraire de l’équipe n° 5, Département « <i>Central</i> » - Secteur de Lambaré	79
	ANNEXE 13 – Itinéraire de l’équipe n° 6, département « <i>Capital</i> ».....	79
	ANNEXE 14 – Fiche de l’observateur électoral.....	81
	ANNEXE 15 – Communiqué de presse final de la mission	85
	ANNEXE 16 – Programme de la mission	87

INTRODUCTION

Fondée en 1997, la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) est une organisation interparlementaire qui réunit les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Elle a notamment pour objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'égalité entre les sexes.

Pour atteindre cet objectif, la COPA a manifesté le désir de prendre activement part au renforcement de la démocratie sur le continent américain en adoptant, en mai 2005, le *Règlement des missions d'observation électorale de la COPA*.

Ainsi, du 17 au 22 avril 2013, une délégation de 17 parlementaires de la COPA s'est rendue au Paraguay afin d'y observer le déroulement des élections générales du 21 avril 2013.

Il s'agissait de la 14^e mission d'observation électorale de la COPA¹ qui a su développer, au fil des années, un savoir-faire et une expertise en matière d'observation électorale. Par ailleurs, il s'agissait de la 2^e mission d'observation électorale en sol paraguayen.

Ce rapport a pour objectifs principaux de faire connaître les activités de la mission de la COPA lors de son séjour au Paraguay, du 17 au 22 avril 2013, et de présenter les principales observations des parlementaires quant à la journée électorale du 21 avril. Pour ce faire, le rapport se divise en huit parties :

- 1) les termes de référence de la mission;**
- 2) la composition de la délégation;**
- 3) le contexte politique pré-électoral;**
- 4) l'environnement juridique et institutionnel des élections du 21 avril 2013;**
- 5) le déroulement de la mission avant le jour du scrutin;**
- 6) le déroulement de la mission le jour du scrutin;**
- 7) les constats des membres de la mission de la COPA;**
- 8) les conclusions et recommandations.**

¹ À ce sujet, voir l'Annexe 1 présentant l'historique des missions d'observation électorale de la COPA depuis 2005.

1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION

Le 23 novembre 2012, le président de la COPA et président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, a reçu une correspondance² de la part du Tribunal supérieur de justice électorale de la République du Paraguay, l'invitant à former une délégation de parlementaires observateurs, dans le but de témoigner du processus électoral paraguayen 2013. Lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2012, à Mexico, au Mexique, le Comité exécutif de la COPA a adopté une recommandation³ sur l'envoi d'une mission d'observation électorale au Paraguay.

Le 12 février 2013, le président de la COPA a envoyé une lettre aux autorités électorales du Paraguay, les informant de l'envoi d'une délégation de parlementaires observateurs de la COPA.

Par la suite, le président de la COPA, M. Jacques Chagnon, a envoyé une lettre aux membres du Comité exécutif de la COPA les enjoignant à informer leur assemblée parlementaire respective de la tenue de cette mission et à recruter des parlementaires pour agir à titre d'observateurs lors de ce processus électoral. Par ailleurs, une communication semblable a été envoyée aux vice-présidents régionaux de la COPA afin qu'ils mobilisent des parlementaires de leur région respective désirant prendre part à ladite mission d'observation électorale. Enfin, une correspondance a été adressée aux présidents des parlements des Amériques afin de les inviter à désigner des parlementaires souhaitant prendre part à la mission.

Dans une lettre datée du 11 avril 2013⁴, le président de la COPA a informé les autorités électorales du Paraguay de la composition de la délégation, dirigée par M. Gilles Chapadeau, président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA et député de l'Assemblée nationale du Québec.

Les 17, 18, 19 et 20 avril 2013, les membres de la délégation ont participé à d'importantes réunions de travail avec des candidats à la présidence, des représentants de partis politiques, les autorités électorales, des spécialistes de la politique paraguayenne, des représentants d'organisations internationales vouées à l'observation électorale et des représentants d'organisations de la société civile afin de s'informer sur le processus électoral et la situation prévalant dans le pays à la veille du scrutin.

Le jour du vote, les observateurs se sont déployés dans quatre départements du Paraguay, en plus de la ville d'Asunción, afin d'y observer le déroulement des élections dans 46 centres de votation. Le déploiement a été planifié de façon à ce que la mission de la COPA couvre le meilleur échantillon possible de régions, tant urbaines que rurales.

² Le contenu de la lettre d'invitation est présenté à l'Annexe 2.

³ La recommandation sur l'envoi d'une mission d'observation électorale est présentée à l'Annexe 3.

⁴ Le contenu de la lettre de désignation est présenté à l'Annexe 4.

2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

La délégation de la COPA était dirigée par **M. Gilles Chapadeau**, chef de mission, président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA et député de l'Assemblée nationale du Québec.

Voici la liste des parlementaires qui ont pris part à la mission.

TABLEAU 2.1 : LISTE DES PARLEMENTAIRES AYANT PRIS PART À LA MISSION

Nom du ou de la parlementaire	Fonction/pays
M^{me} Ileana Brenes Jiménez	Assemblée législative du Costa Rica Costa Rica Députée Vice-présidente de la COPA pour la région de l'Amérique centrale
M. Julio Rodolfo Solanas	Chambre des députés fédérale Argentine Député
M. Juan Arturo Salim	Chambre des députés fédérale Argentine Député
M. Raul Enrique Barrandeguy	Chambre des députés fédérale Argentine Député
M^{me} Gloria Bidegain	Chambre des députés fédérale Argentine Députée
M. José Antonio Vilariño	Chambre des députés fédérale Argentine Député
M. Jorge Ignacio Jarsun Lamónaca	Chambre des députés de la province de Salta Argentine Député
M. Antonio René Hucena	Chambre des députés de la province de Salta Argentine Député
M. Omar Alejandro Soches López	Chambre des députés de la province de Salta Argentine Député
M. Hector Miguel Calabro	Chambre des députés de la province de Salta Argentine Député
M. Oscar Raúl Diaz	Chambre des députés de la province de Salta Argentine Député

Nom du ou de la parlementaire	Fonction/pays
M. Jesús Ramón Villa	Chambre des députés de la province de Salta Argentine Député
M. Paes Landim	Chambre des députés fédérale du Brésil Brésil Député
M. Luis Eduardo Cherem	Assemblée législative de l'État de Santa Catarina Brésil Député
M^{me} Gioconda María Saltos Espinoza	Assemblée nationale de l'Équateur Équateur Députée
M. Fausto Rafael Liz Quiñones	Parlement de l'Amérique centrale République dominicaine Député

Les parlementaires ont reçu le soutien technique et administratif de **M. Patrick Giasson**, conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix et coordonnateur de la mission d'observation électorale au Paraguay, de **M. Pierre-Luc Turgeon**, conseiller en coopération internationale au Directeur général des Élections du Québec ainsi que de **M. André Brandão Henriques Maimoni**, conseiller du Secrétariat du Brésil de la COPA.

Ils ont aussi pu bénéficier de l'expertise électorale de **M^{me} Josée Charette**, directrice des opérations électorales et adjointe au Directeur général des Élections du Québec.

Enfin, **M^{me} Blanca Azucena Saade** (Salta, Argentine), **M^{me} Cristina Bidegain** (Argentine) et **M^{me} Magda Domiense** (Brésil) ont également accompagné la délégation.

3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL

3.1. PORTRAIT DU PARAGUAY

La République du Paraguay est située en Amérique du Sud, au nord-est de l'Argentine et au sud-ouest du Brésil. En plus de frontières avec ces deux pays, elle en partage une également avec la Bolivie. L'espagnol et le guarani sont les deux langues officielles du pays dont la population est composée à 95 % de métis (mélange entre des Espagnols et des Amérindiens). 90 % de la population est catholique et le taux d'urbanisation s'élève à 61 %. Notons que près de 88 % de la population du Paraguay a comme langue maternelle le guarani.

En 2012, son PIB calculé en parité de pouvoir d'achat (PPA) s'élevait à 41,1 milliards de dollars américains et son PIB *per capita* à 6 100 \$ US. En ce qui concerne la production nationale, 19,8 % de celle-ci provient du secteur de l'agriculture, 19,4 % du secteur manufacturier et 60,8 % du secteur des services. Notons que l'effectif de la main-d'œuvre est réparti dans des proportions similaires. Toujours en 2012, on estime que le pays a connu une décroissance du PIB de l'ordre de 0,5 %.

Le Paraguay présente un coefficient de Gini (mesure de la distribution globale des revenus) de 53,9, se classant en 14^e position mondiale⁵, le premier rang témoignant d'un niveau élevé d'inégalité. Selon une estimation réalisée en 2010, 34,7 % de la population vivrait sous le seuil de la pauvreté⁶.

En 2012, selon l'organisation *Transparency International*, l'Indice de la perception de la corruption du pays s'établissait à 25, le classant au 150^e rang mondial sur 176 pays, le dernier rang témoignant d'un niveau élevé de corruption. Toujours selon cette même organisation, l'Indice de l'indépendance judiciaire se situait quant à lui à 1,8, plaçant le Paraguay au 138^e rang sur 142 pays. Enfin, l'Indice de liberté de la presse s'établissait à 29, lui conférant une 80^e position sur 179 pays⁷.

⁵ Le coefficient de Gini peut avoir une valeur comprise entre 0 et 100. Plus il est bas, plus la distribution des revenus est égalitaire.

⁶ CIA, 2012. The World Factbook. Document électronique [En ligne] Lien URL : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/pa.html>.

⁷ Transparency International, 2012. Document électronique [En ligne] Lien URL : <http://www.transparency.org/country#PRY>. L'Indice de perception de la corruption classifie les pays selon la perception de corruption de leur secteur public. Il se situe entre 0 et 100, où 0 signifie que le pays est perçu comme hautement corrompu et 100 comme très net. L'Indice de l'indépendance judiciaire utilise une échelle de 1 à 7, où 1 représente la perception d'un système très influencé par les membres du gouvernement, les citoyens ou les firmes et 7, un système entièrement indépendant. L'Indice de liberté de la presse mesure les violations de la liberté de presse selon le degré de liberté des journalistes et les efforts faits par les autorités pour respecter cette liberté. Il utilise une échelle de 0 à 100, où 0 signifie une très faible liberté de presse.

3.2. BREF HISTORIQUE

Le Paraguay a acquis son indépendance de l'Espagne en 1811. De 1865 à 1870, il a traversé une guerre contre une coalition formée par l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, nommée la Guerre de la Triple Alliance. À la suite de sa défaite, le pays a perdu plus de la majorité de sa population dont approximativement les deux tiers des hommes adultes ainsi qu'environ 169 000 km² de son territoire. La guerre a aussi laissé le pays dans la stagnation économique pour le demi-siècle suivant.

La Constitution a été promulguée en 1870. En 1887, les deux grands partis nationaux se sont formés, le *Colorado* et le *Liberal*, tous deux adhérant à l'idéologie libérale. En 1922, une guerre civile entre deux franges libérales a déchiré le pays. De 1932 à 1935, le Paraguay a traversé une autre guerre avec la Bolivie appelée la Guerre du Chaco. Bien que le traité de paix entre les deux pays ait été signé en 1938, ce n'est qu'en 2009 que leurs présidents respectifs ont signé l'accord définitif sur les limites territoriales de la région du Chaco boréal. En 1947, le pays a vécu une seconde guerre civile lors de laquelle les *Colorados* et les *Liberales* se sont affrontés.

En 1989, un coup d'État fait tomber le gouvernement du parti *Colorado* du général Alfredo Stroessner qui régnait depuis 60 ans, sans interruption. Par la suite, le général Andrés Rodríguez, second dirigeant du parti *Colorado* et instigateur du coup d'État, prend les rênes du pouvoir. Ce dernier organise les premières élections démocratiques de l'histoire du pays qu'il remporte avec plus de 70 % des voix contre son rival Domingo Laino, du Parti libéral radical authentique (PLRA), principal parti de l'opposition.

En 1991, le parti *Colorado* met sur pied une assemblée constituante réunissant près de 200 représentants. La nouvelle Constitution, qui prévoit que le poste de président ne soit pas rééligible, est officialisée en 1992. En 1993, les premières élections considérées pleinement démocratiques mènent M. Juan Carlos Wasmosy du parti *Colorado* à la présidence. Ce dernier entreprend une modernisation institutionnelle et étatique. Parmi ces réformes, mentionnons entre autres, les lois adoptées afin de limiter l'influence historique des militaires dans les affaires politiques.

La seconde moitié des années 1990 est caractérisée par une instabilité politique récurrente qui menace la consolidation démocratique. En 1996, une tentative de coup d'État contre le président Wasmosy est dirigée par le général Lino Oviedo. Peu avant les élections présidentielles de 1998, ce dernier, alors candidat à la présidence, est condamné à dix années de prison pour cet acte. Les élections sont finalement remportées par M. Raul Cubas Grau, le bras droit du général dont la libération est aussitôt ordonnée. Cette libération provoque une crise politique lors de laquelle le vice-président, Luis Maria Argaña, est assassiné par des partisans du général Oviedo. Un soulèvement populaire s'ensuit, surnommé le « mars paraguayen », dans le cadre duquel une dizaine de jeunes sont assassinés par des francs-tireurs sympathisants du général Oviedo. Par conséquent, M. Cubas se voit obligé de démissionner après environ un an au pouvoir et le président du Sénat, Luis Angel Gonzalez Macchi du parti *Colorado*, le remplace.

Durant son mandat, M. Gonzalez, accusé de corruption par l'opposition, fait face à une dissidence grandissante. En 2000, un coup d'État dirigé par des sympathisants du général Oviedo est évité, mais plonge le pays en état d'urgence pendant 30 jours. En 2002, le pays se trouve de nouveau sur un pied d'alerte alors que les manifestations s'intensifient et la population demande la démission du président. M. Gonzalez réussit cependant à conserver le pouvoir jusqu'aux élections de 2003.

Lors de ces élections, M. Nicanor Duarte Frutos est élu à la présidence et tente de faire preuve d'engagement dans la lutte contre la corruption et la pauvreté. M. Duarte Frutos s'inspire d'une idéologie plus centriste comparée à celle de ses prédécesseurs du parti *Colorado* traditionnellement très conservateurs, et tente de diffuser une image de fermeté dans la gestion de son gouvernement. Malgré des efforts investis dans des réformes institutionnelles, le président se voit confronté à une opposition croissante du Congrès.

3.3. LES ÉLECTIONS DE 2008

3.3.1. LE CONTEXTE PRÉ-ÉLECTORAL

En mars 2006, près de 40 000 personnes sortent dans les rues d'Asunción, la capitale paraguayenne, pour faire obstacle au président Duarte Frutos qui prévoyait amender la Constitution afin de se présenter de nouveau à la présidence. Cette manifestation, la plus importante depuis 1999, est composée principalement d'étudiants et de supporters de M. Fernando Lugo, ex-évêque et nouvel arrivant sur la scène politique.

Le discours de ce dernier, centré sur la lutte contre les inégalités sociales et la corruption, tout en proposant un projet de réforme agraire, provoque la mobilisation de plusieurs mouvements sociaux de gauche qui appuient l'« évêque des pauvres » comme candidat présidentiel. Malgré ce soutien, M. Lugo, n'appartenant à aucune structure politique, choisit de se joindre à la *Concertación nacional*, une coalition de partis de l'opposition parlementaire.

Toutefois, la candidature de M. Lugo, comme candidat présidentiel pour la *Concertación nacional*, crée des tensions et des ruptures au sein de cette organisation. D'une part, le parti *Patria Querida* (Chère patrie) quitte la *Concertación nacional* pour présenter Pedro Fabul comme candidat présidentiel. D'autre part, à la suite de la libération du général Oviedo, l'*Unión Nacional de Ciudadanos Éticos* (UNACE-Union nationale de citoyens éthiques) quitte à son tour afin de présenter le général Oviedo comme candidat à la présidence. Ainsi, ce qui reste de la *Concertación nacional*, essentiellement le PLRA et l'*Encuentro Nacional* (Rencontre nationale), s'allie aux mouvements de gauche et présente M. Lugo comme candidat présidentiel sous la bannière de l'*Alianza Patriótica para el Cambio* (APC-Alliance patriotique pour le changement).

En décembre 2007, des primaires sont organisées au parti *Colorado* afin d'élire un successeur à M. Duarte Frutos en tant que candidat présidentiel. L'ex-ministre de l'Éducation, M^{me} Blanca Ovelar, appuyée par le président sortant, en sort gagnante au détriment de l'ex-vice-président, Luis Castiglioni, et du président du parti Colorado, José Alberto Alderete, qui mettent en lumière des irrégularités et contestent les résultats.

Le parti *Colorado* sort très divisé de ces primaires qui se sont terminées par une quasi-égalité entre M^{me} Ovelar et M. Castiglioni. Ce dernier a accusé les juges électoraux de faire pencher le décompte des votes en faveur de sa rivale et a allégué que le gouvernement avait falsifié les documents des bureaux de vote dans 11 des 17 départements. Néanmoins, M^{me} Ovelar devient la première femme à se présenter à la présidence du Paraguay, pays où les femmes représentent 49,6 % de la population et à peine 10 % des membres du Congrès.

3.3.2. LES ÉLECTIONS

La dynamique du processus électoral du 20 avril 2008 fut marquée par des dénonciations de fraudes et des campagnes de diffamations de part et d'autre. De plus, on a noté une augmentation des menaces et de l'intimidation envers les médias paraguayens qui ont couvert l'évènement.

Peu avant les élections, des sondages tels que celui du *Latino barómetro* ont rapporté une perte de confiance de la population envers le système politique. Ce phénomène avait été observé auparavant, entre autres, lors des élections municipales de 2006. À cette occasion, le taux d'abstention des électeurs s'est élevé à 65 %.

Les principaux partis politiques et coalitions pour les élections d'avril 2008 étaient :

- *Alianza Patriótica para el Cambio* (APC) — Candidat : **M. Fernando Lugo**
- *Asociación nacional republicana*(ANR) ou *Partido Colorado* - Candidate : **M^{me} Blanca Ovelar**
- *Movimiento Teta Pyahu* (MTP-Mouvement Teta Pyahu)- Candidat: **M.H oracio Galeano Perrone**
- *Partido Humanista Paraguayo* (PHP-Parti humaniste paraguayen)- Candidat: **M. Sergio Martinez Estigarribia**
- *Partido Patria Querida* (PPQ) - Candidat: **M. Pedro Fadul**
- *Partido de los Trabajadores* (PT) — Candidat : **M. Julio Lopez**
- *Unión Nacional de Ciudadanos Éticos* (UNACE) - Candidat: **Gén. Lino César Oviedo**

3.3.3. LES RÉSULTATS

TABLEAU 3.3.3 : LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2008

Candidat(e)s	Partis	Votes	%
Fernando Lugo	<i>Alianza Patriótica para el Cambio</i> (APC)	766.502	40,90 %
Blanca Ovelar	<i>Asociación Nacional Republicana</i> (Partido Colorado)	573.995	30,63 %
Lino Oviedo	<i>Unión Nacional de Ciudadanos Éticos</i> (Unace)	411.034	21,93 %
Pedro Fadul	<i>Patria Querida</i> (PPQ)	44.060	2,35 %

Candidat(e)s	Partis	Votes	%
Sergio Esigarribia	<i>Partido Humanista Paraguayo (PHP)</i>	6.744	0,36 %
Horacio Galeano Perrone	<i>Movimiento Teta Pyahu (MTP)</i>	3.080	0,16 %
Julio Cesar Lopez Benitez	<i>Partido de los Trabajadores (PT)</i>	2.409	0,13 %

Taux de participation : 65,64 %

Ces élections ont mis fin au règne du parti *Colorado*, après plus de 60 ans à la tête du Paraguay, avec la victoire de Fernando Lugo, candidat de l'*Alianza Patriótica para el Cambio* (APC). Il s'agit du premier président élu démocratiquement et issu de l'opposition à qui on remet le pouvoir de manière pacifique.

3.3.4. LES OBSERVATIONS DE LA MISSION ÉLECTORALE DE LA COPA

Dans le rapport de la mission d'observation électorale des élections générales de 2008 de la COPA, certaines observations ont été rapportées.

De manière générale, malgré quelques mentions d'irrégularités mineures, les membres de la délégation ont constaté que les procédures prescrites dans la loi électorale avaient été respectées et que, malgré certaines tensions, le scrutin s'était déroulé dans l'ordre.

Plus spécifiquement, on y fait entre autres mention de retards dans les bureaux de vote, de quelques plaintes concernant notamment l'impossibilité de voter d'une électrice inscrite sur la liste électorale, d'altercations entre représentants de partis politiques dans les bureaux de vote et du manque de formation de certaines autorités présentes aux tables de vote.

3.4. LA DESTITUTION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT FERNANDO LUGO

3.4.1. DÉROULEMENT

Le jeudi 21 juin 2012, la Chambre des députés du Paraguay a voté par une large majorité pour la tenue d'un jugement politique de destitution contre le président Fernando Lugo. Elle lui reprochait le mauvais exercice de ses fonctions à la suite des affrontements sanglants survenus à Curuguaty entre des paysans sans terre et la police. Ces affrontements ont fait onze morts du côté des paysans et six dans les rangs des forces de l'ordre. On pointait également du doigt son manque de leadership dans la prise de décision dans les affaires de l'État et des scandales de nature privée.

Les partis politiques qui constituent la Chambre des sénateurs ont déclaré le président de la République du Paraguay coupable des faits qui lui étaient reprochés par la Chambre des députés par un vote de 39 en faveur sur 42. La destitution est donc entrée en vigueur le vendredi 22 juin 2012 et, comme le prévoit la Constitution, le vice-président élu, Federico Franco, du parti libéral radical authentique (PLRA), assume désormais le pouvoir jusqu'aux prochaines élections.

Le processus s'est déroulé dans un délai de moins de 48 heures. Un recours en inconstitutionnalité a été déposé par Fernando Lugo le vendredi 22 juin devant la Cour suprême afin que soit suspendu le procès politique. D'autre part, les huit principaux ministres des Affaires étrangères de l'Union sud-américaine des nations (UNASUR) sont venus au Paraguay pour tenter de convaincre le Congrès de retarder le processus.

Parmi les causes de cette crise politique, on relève le faible appui dont bénéficiait Lugo depuis son accession au pouvoir et l'obligation de gouverner sans majorité parlementaire. À la suite des affrontements entre paysans sans-terres et policiers, les opposants de Lugo lui ont reproché de sympathiser avec les paysans qui avaient décidé d'occuper les terres privées d'un sénateur du parti conservateur (*Partido Colorado*). À la suite de cet incident, le *Parti libéral radical authentique* (PLRA), avec lequel gouvernait Lugo par coalition, lui a retiré son appui et s'est rallié au *Parti Colorado* pour exiger un jugement politique contre le président Lugo.

3.4.2. PROCÉDURE DE DESTITUTION

La procédure de destitution du président est prévue dans la Constitution de la République du Paraguay, dans la section VI sur le jugement politique, article 225. Il établit que le président de la République pourra être soumis à un jugement politique seulement en cas de mauvais exercice de ses fonctions, de délits commis pendant l'exercice de ses fonctions ou de délits communs. L'accusation doit être formulée par la Chambre des députés, par une majorité aux deux tiers. Il revient à la Chambre des sénateurs, par une majorité absolue aux deux tiers, d'avaliser l'accusation déposée par la Chambre des députés dans le cadre d'un jugement politique et, le cas échéant, de le déclarer coupable, ce qui a pour effet de le relever de ses fonctions.

3.4.3. RÉACTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

À la suite de l'annonce de sa destitution, Fernando Lugo a accepté la décision, mais a dénoncé « un coup d'État, un coup parlementaire, un coup à la citoyenneté et à la démocratie ». Lugo accuse les leaders du PLRA et de l'UNACE d'être derrière le massacre qui est survenu à Curuguaty le 15 juin 2012 et qui a mené à sa destitution.

Cette destitution a aussi suscité de vives réactions dans la région. Les 28 et 29 juin 2012, les représentants du Marché commun sud-américain (Mercosur) réunis à Mendoza (Argentine) ont adopté une résolution qui suspend le Paraguay du Marché commun jusqu'à la tenue de nouvelles élections démocratiques, sans toutefois appliquer de sanctions économiques.

Les chefs d'État de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) se sont réunis en Sommet extraordinaire le 29 juin 2012 pour discuter de la situation. Ils ont également annoncé la suspension du Paraguay de l'organisation jusqu'à la tenue d'élections démocratiques dans le pays.

Le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), José Miguel Insulza, a qualifié la destitution de jugement sommaire qui ne semble pas remplir tous les principes légaux du droit à une « défense pleine et entière ». L'OEA a envoyé une mission spéciale au Paraguay

du 1^{er} au 3 juillet 2012, à laquelle ont pris part le Secrétaire général et les représentants permanents à l'OEA du Canada, des États-Unis, du Mexique, de Haïti et du Honduras, afin rencontrer les principaux acteurs impliqués.

Jusqu'à présent, le Brésil, l'Argentine, la Colombie, le Venezuela, la Bolivie, le Pérou, l'Équateur et le Salvador se sont prononcés contre la destitution et n'ont pas reconnu le gouvernement de Federico Franco. L'Argentine, l'Uruguay, le Chili, le Pérou, la Bolivie, la Colombie et le Venezuela ont retiré leurs ambassadeurs du Paraguay ou les ont rappelés au pays pour consultation. Le Venezuela a annoncé, le 17 octobre 2012, l'expulsion du pays des autres diplomates paraguayens. Depuis, le Chili et la Colombie ont annoncé, début novembre, le retour de leurs ambassadeurs au Paraguay.⁸

3.5. LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DE 2013

3.5.1. LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE POUR LES ÉLECTIONS D'AVRIL 2013

TABLEAU 3.5.1 : CANDIDATS AU POSTE DE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Candidats	Partis politiques	Coalitions/liste
Horacio Cartes	Asociación Nacional Republicana (<i>Association Nationale Républicaine</i>) ou Partido Colorado (<i>Parti Colorado</i>)	Aucune coalition Liste 1
Mario Ferreiro	- Partido Revolucionario Febrerista (<i>Parti révolutionnaire févrériste</i>) - Partido Movimiento al Socialismo (<i>Parti Mouvement vers le Socialisme</i>) - Partido Demócrata Cristiano (<i>Parti Démocrate Chrétien</i>) - Partido Paraguay Tekopyahú (<i>Parti Paraguay Tekopyahú</i>) - Movimiento 20 de Abril (<i>Mouvement du 20 avril</i>) - Unidad Democrática para la Victoria (<i>Unité Démocratique pour la Victoire</i>)	Avanza País Liste 3
Efraín Alegre	- Partido Liberal Radical Auténtico (<i>Parti Libéral Radical Authentique</i>) - Partido Democrático Progresista (<i>Parti Démocratique Progressiste</i>) - Partido Encuentro Nacional (<i>Parti Encuentro Nacional</i>) - Partido Social Demócrata (<i>Parti Social-démocrate</i>)	Alianza Paraguay Alegre Liste 4
Roberto Ferreira	Partido Humanista (<i>Parti Humaniste</i>)	Aucune coalition Liste 5
Lino Oviedo Sánchez	Unión Nacional de Ciudadanos Éticos (<i>Union Nationale des Citoyens Éthiques</i>)⁹	Aucune coalition Liste 7
Miguel Carrizosa	Partido Patria Querida (<i>Parti Patria Querida</i>)	Aucune coalition Liste 8

⁸ La liste des organisations internationales présentes sur le territoire paraguayen dans le but de témoigner du déroulement des élections générales se trouve à l'annexe 5.

⁹ Quelques jours avant la tenue du scrutin, l'UNACE et l'Alliance Paraguay Alegre ont convenu d'une alliance.

Candidats	Partis politiques	Coalitions/liste
Ricardo Martín Almada	Partido Blanco (Parti Blanc)	Aucune coalition Liste 10
Eduardo Arce	Partido de los Trabajadores (<i>Parti des Travailleurs</i>)	Aucune coalition Liste 14

TABLEAU 3.5.1 : CANDIDATS AU POSTE DE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (SUITE)

Candidats	Partis politiques	Coalitions/liste
Anibal Carrillo Iramain	- Partido País Solidario (<i>Parti Pays Solidaire</i>) - Partido Frente Amplio (<i>Parti Frente Amplio</i>) - Bloque Social y Popular (<i>Bloc Social et Populaire</i>) - Partido de Participación Ciudadana (<i>Parti de la Participation Citoyenne</i>) - Partido Popular Tekojoja (<i>Parti Populaire Tekojoja</i>) - Partido Comunista Paraguay (Parti Communiste Paraguayen) - Partido Convergencia Popular Socialista (<i>Parti de la Convergence Populaire Socialiste</i>) - Partido del Movimiento Patriótico y Popular (<i>Parti du Mouvement Partiotique et Populaire</i>) - Frente Social y Popular (<i>Front Social et Populaire</i>) - Frente Patriótico Popular (<i>Front Patriotique Populaire</i>) - Partido de la Unidad Popular (<i>Parti de l'Unité Populaire</i>)	Frente Guasú Liste 40
Atanasio Galeano	Partido Patria Libre (<i>Parti Patria Libre</i>)	Aucune coalition Liste 55
Lilian Soto	Movimiento Kuña Pyrenda (<i>Mouvement Kuña Pyrenda</i>)	Aucune coalition Liste 69

3.5.2. LE CALENDRIER SOMMAIRE DE LA CAMPAGNE¹⁰

Date	Événement
21 août 2012	Convocation pour les élections des postes de président, vice-président, sénateurs, députés, parlementaires du MERCOSUR, gouverneurs et membres des assemblées départementales
9 décembre 2012 au 20 janvier 2013	Période d'élections internes pour les partis, mouvements politiques et concertations électorales
10 décembre 2012 au 15 février 2013	Période de présentation de candidatures pour les élections générales et départementales
18 février 2013 au 18 avril 2013	Période de publicité électorale
6 avril 2013	Date limite pour la diffusion de sondages d'opinion
21 avril 2013	Élections et divulgation des résultats préliminaires
31 mai 2013	Proclamation des candidats élus

¹⁰ Selon la résolution n° 3/2012.

4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 21 AVRIL 2013

4.1. LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET LE SYSTÈME ÉLECTORAL

La Constitution de 1992 de la République du Paraguay dicte la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ceci permet d'assurer un équilibre, une coordination, un contrôle et une réciprocité entre les différents pouvoirs (art. 3).

Le **pouvoir exécutif** est détenu par le président de la République qui est le chef de l'État et du gouvernement ainsi que le commandant en chef des Forces armées.

Le président et le vice-président sont élus dans un système à majorité simple pour une période de 5 ans, sans possibilité de réélection.

Le **pouvoir législatif**, bicaméral, est exercé par le Congrès national. La Chambre des sénateurs est composée de 45 membres et de 30 suppléants. La Chambre des députés compte 80 membres et un nombre équivalent de substituts.

Les députés et les sénateurs sont élus tous les cinq ans, selon un scrutin proportionnel plurinominal (méthode d'Hondt) à liste ouverte¹¹ (art. 247 et 258, loi 4.584/2012), et ils peuvent être réélus. Le système de liste ouverte a été utilisé pour la première fois lors de ces élections car auparavant, on utilisait plutôt le système de liste fermée.

Selon la Constitution de 1992, tout président de la République, élu démocratiquement, devient à la fin de son mandat sénateur à vie, avec voix, mais sans droit de vote.

L'élection des sénateurs se fait au niveau national. L'élection des députés se fait à l'échelle départementale et la quantité de sièges est déterminée par le Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE) en proportion de la population dans chaque département.

Lors des élections du 21 avril 2013, en plus d'élire le président, le vice-président, les sénateurs et les députés, les citoyens ont dû élire les gouverneurs qui sont les autorités politiques dans chaque département. Le gouverneur représente le pouvoir exécutif dans l'exercice de la politique nationale et il est élu pour une période de cinq ans (art. 161, Constitution). De plus, les membres des assemblées départementales ont été élus (le nombre varie, en moyenne entre dix et vingt, selon le département). Le territoire paraguayen s'organise en 18 départements, incluant le département de la ville d'Asunción, la capitale.

Seules les élections municipales ne se déroulent pas le même jour que les élections générales. Les dernières élections municipales ont eu lieu en novembre 2010.

¹¹ Les électeurs peuvent indiquer le parti de leur choix et leur candidat favori au sein de ce parti.

Enfin, les Paraguayens ont été appelés pour la seconde fois à élire 18 parlementaires qui les représentent au Parlasur, le Parlement du Mercosur¹².

TABLEAU 4 : SIÈGES À REMPORTER POUR CHAQUE TYPE D'ÉLECTION

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES-21 avril 2013 ¹³	
Est élu président qui obtient le plus de votes (majorité simple)	

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES NATIONALES-21 avril 2013	
SÉNATEURS	45 sénateurs et 30 substituts.
Mode de scrutin	Scrutin proportionnel plurinominal (méthode d'Hondt) à liste ouverte.
Nombre de circonscription(s)	Une seule circonscription nationale (art. 223, Constitution nationale)
DÉPUTÉS	80 députés et 80 substituts (nombre de sièges proportionnel à la population de chaque département)
Mode de scrutin	Scrutin proportionnel plurinominal (méthode d'Hondt) à liste ouverte
Nombre de circonscriptions	18 départements (art. 221, Constitution nationale)
MEMBRES DU PARLASUR	18 parlementaires et 18 substituts
Mode de scrutin	Scrutin proportionnel plurinominal (méthode d'Hondt) à liste ouverte.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES-21 avril 2013	
Gouverneurs et membres des assemblées départementales	- 17 gouverneurs - membres des assemblées (le nombre varie d'un département à l'autre)
Mode de scrutin	Majorité simple

¹²Chaque pays membre du *Parlasur* élira 18 parlementaires pour les représenter au sein de cette organisation.

¹³ Selon la résolution n° 65/2012.

4.2. LA LOI ÉLECTORALE

La loi électorale (*Codigo electoral*) paraguayenne, la loi n°834/96, a été promulguée en 1996. Des amendements y ont été apportés en 2007, 2011 et 2012.

Les élections générales ont lieu à chaque cinq ans, durant les mois d'avril ou de mai.

4.2.1. LE VOTE

Selon la loi électorale, le vote est universel, libre, direct ainsi que personnel et il ne peut être délégué.

Tous les citoyens paraguayens âgés de 18 ans et plus et inscrits dans le Registre civil permanent ont le droit de vote. Selon la loi n°4559/12, les Paraguayens qui ont dix-huit ans à partir du 16 janvier 2012 ont été automatiquement inscrits au Registre civil permanent.

Suite à l'approbation de la loi n° 7671/2011, approuvant l'amendement constitutionnel n°1 qui modifie l'article 120 de la Constitution nationale, les citoyens paraguayens résidant à l'étranger peuvent aussi voter. À ce sujet, le Tribunal supérieur de justice électoral a adopté la résolution (n° 32/2013) qui contient le Règlement permettant le vote des citoyens paraguayens résidant à l'étranger. Une annonce a été faite concernant la mise en place de 14 bureaux de vote en Argentine, en Espagne et aux États-Unis.

Le vote est obligatoire et une sanction est prévue pour le non-respect de ce devoir (art. 4,113 et 332).

Le droit de vote est interdit (art. 91) :

- aux citoyens incarcérés ou dont un jugement de la cour l'interdit;
- aux citoyens conscrits, aux membres des Forces armées ou policières et aux étudiants des instituts militaires ou policiers;
- aux personnes sourdes et muettes ne pouvant s'exprimer par écrit.

4.2.2. LA CANDIDATURE POUR LES ÉLECTIONS

Selon l'article 85 de la loi électorale, tout citoyen a le droit de poser sa candidature pour les différents types d'élections. Certaines règles s'appliquent pour le candidat :

- il ne doit pas avoir occupé un poste de direction dans les partis politiques au cours des deux dernières années;
- il doit avoir l'appui d'un nombre d'électeurs qui n'est pas inférieur à 0,5 % des votes valides émis lors des dernières élections du même type auquel le candidat postule. Un électeur ne peut pas donner son appui à plus d'une candidature et doit fournir son adresse personnelle et son numéro d'identité;
- il doit fournir une déclaration sous serment du détail de tous les revenus reçus ou à recevoir pour sa campagne électorale ainsi que l'identité exacte des donateurs (le Tribunal électoral a le droit de vérifier la légitimité et l'exactitude des données (art. 86).

La loi électorale interdit aux partis de recevoir directement ou indirectement des contributions d'entités étrangères (ex. : gouvernements, partis politiques, institutions, entités personnelles ou juridiques), d'entreprises de l'État paraguayen et d'associations syndicales (art. 68). Tous les fonds d'un parti doivent être déposés dans des banques ou entités financières du pays. Le Tribunal électoral a accès aux détails des entrées et des dépenses financières de chaque parti. Le gouvernement central finance chaque année les partis à hauteur de 15 % du salaire minimum journalier pour chaque vote obtenu lors des élections générales (art. 72).

4.3. LES AUTORITÉS ET LES ORGANISMES ÉLECTORAUX

La Constitution du Paraguay de 1992 établit que la *Justice électorale* fait partie intégrante du pouvoir judiciaire. Selon la loi 635/95 qui régit la *Justice électorale*, son rôle consiste à convoquer, juger, organiser, diriger et superviser les activités liées aux élections générales, départementales et municipales. De plus, la *Justice électorale* a pour mandat de veiller à ce que les droits et les devoirs des personnes élues soient respectés.

La *Justice électorale* bénéficie d'une autonomie administrative et juridictionnelle, tout en respectant la loi 635/95.

La *Justice électorale* est composée des organes suivants :

1. Le Tribunal supérieur de justice électorale;
2. Les juges électoraux;
3. Les tribunaux électoraux;
4. La Direction du registre électoral permanent;
5. Les organismes électoraux auxiliaires (les assemblées civiques);
6. Les procureurs électoraux;
7. Les bureaux de vote.

4.3.1. LE TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE JUSTICE ÉLECTORALE (TSJE)

Le Tribunal supérieur de justice électorale (*Tribunal Superior de Justicia Electoral*) est l'autorité suprême en matière électorale. Parmi plusieurs fonctions, le TSJE est responsable de convoquer, de diriger et de superviser les élections, d'administrer le registre électoral et de gérer les ressources assignées par le budget général de la nation à des fins électorales (art. 5, loi 635).

Le TSJE est dirigé par trois membres, dont un président et un vice-président, qui sont élus annuellement par les ministres de la Cour suprême de justice. M. Alberto Ramírez Zambonini est actuellement le président du TSJE. Ce dernier assure la représentation légale et la supervision administrative de la Justice électorale (art. 4, loi 635).

Le TSJE a l'obligation de déclencher les élections au moins huit mois avant le jour du scrutin.

4.3.2. LES JUGES ÉLECTORAUX

Dans chaque capitale départementale, il y a un minimum d'un juge électoral, excepté dans les départements d'Alto Paraguay et de Concepción qui partagent un seul juge. Il en est de même pour les départements de Boquerón et de Villa Hayes. De plus, il y a deux juges électoraux dans la ville d'Asunción (art. 17, loi 635).

Le mandat principal du juge est d'évaluer les demandes et les contestations liées au registre électoral et de sanctionner le non-respect des lois électorales. Les juges sont nommés par le Conseil de la magistrature.

4.3.3. LES TRIBUNAUX ÉLECTORAUX

Dans chaque district électoral, il y a un tribunal électoral composé de trois membres élus par le Conseil de la magistrature.

Les tribunaux électoraux sont responsables, entre autres, de :

- juger les cas de contestations et d'appels rejetés par les juges électoraux;
- diriger et superviser les élections afin de s'assurer que les lois soient respectées;
- participer au compte des votes.

4.3.4. LA DIRECTION DU REGISTRE ÉLECTORAL PERMANENT

Le Registre civique permanent est composé de deux registres : le premier comprend les résidents du pays, et le deuxième contient la liste des citoyens étrangers vivant au Paraguay qui ont le droit de vote (art.106 à 122, loi 834). Ce registre est sous la direction de deux responsables nommés par le TSJE.

Les deux partis, mouvements ou alliances politiques qui bénéficient de la plus grande représentation parlementaire y désignent un représentant. Cette désignation doit être approuvée par le TSJE.

La direction a comme mandat l'inscription des électeurs sur la liste électorale, l'élaboration du registre civique permanent et la recension des partis, des alliances et des mouvements politiques.

Afin de s'inscrire sur le registre et de voter, la carte d'identité est requise. Seul le Département des identifications de la police nationale (*Departamento de Identificaciones de la Policía Nacional*), avec le soutien administratif de la Direction du registre, peut émettre cette carte.

Le premier jour ouvrable du mois de mars de chaque année, les responsables du registre électoral de chaque district doivent remettre à la Direction du registre électoral un exemplaire mis à jour du registre. Ce document doit inclure toute nouvelle inscription ainsi qu'une liste des personnes ne faisant plus partie ou suspendues du registre. Une fois mis à jour, la Direction du registre électoral doit remettre un exemplaire préliminaire du registre civique permanent aux bureaux de chaque district électoral, avant le 30 mars de chaque année. La version définitive du registre électoral doit

être finalisée 30 jours avant les élections. Le jour des élections, chaque table de vote doit avoir en sa possession quatre exemplaires du registre (art.102, loi 834).

4.3.5. LES ASSEMBLÉES CIVIQUES

Les assemblées civiques sont des organismes électoraux auxiliaires et temporaires. Elles sont composées de cinq membres et de leurs suppléants. Les membres des assemblées civiques sont désignés par les tribunaux électoraux, selon les recommandations des partis et en proportion du nombre de votes obtenus par ces derniers aux élections précédentes.

Les assemblées civiques ont comme mandat de veiller sur tous les aspects logistiques et organisationnels entourant le jour des élections (choix du local, distribution du matériel de vote, etc.).

4.3.6. LES PROCUREURS ÉLECTORAUX

Les procureurs électoraux sont nommés par la Cour suprême de justice, sous recommandation du Conseil de la Magistrature. Les procureurs électoraux veillent à la défense des citoyens et représentent l'intérêt public tout au long du processus électoral. Il y a un procureur électoral dans tous les districts électoraux où se trouve un juge électoral, notamment afin de superviser le fonctionnement des institutions électorales et de faire rapport au procureur général de l'État (art.24, loi 635).

4.4. LES OPÉRATIONS DE VOTE LE JOUR DU SCRUTIN

4.4.1. LES BUREAUX DE VOTE

Chaque municipalité forme un district électoral. La capitale d'Asunción constitue un district à elle seule (art. 107, loi 834). L'État paraguayen est divisé en 256 districts électoraux.

Chaque table de vote est composée d'un président et de deux membres. Ceux-ci sont nommés par le juge électoral, quinze jours avant les élections et selon les recommandations des trois partis, alliances ou mouvements ayant la plus grande représentation parlementaire. Les trois membres de la table doivent provenir d'un parti, d'une alliance ou d'un mouvement politique différent. Le choix du président de la table se fait par tirage au sort entre les trois membres (art. 177, loi 834).

Avec l'approbation de l'assemblée civique, tous les partis, mouvements ou alliances politiques qui présentent des candidats aux élections peuvent désigner un témoin (*veedor*) à chaque table de vote (*mesa receptora de votos*), dix jours avant les élections (art.189, loi 834).

Tous les partis, mouvements ou alliances politiques peuvent nommer deux représentants et leurs suppléants dans les centres de vote (*local de votación*) où ils présentent un candidat. De la même manière, un représentant et un suppléant peuvent être nommés pour chaque district ou collège électoral (art.187, loi 834). Les représentants ont le droit d'accéder librement aux centres de vote,

d'examiner les opérations électorales ainsi que de formuler des réclamations, le tout dans le respect du code électoral (art. 188, loi 834).

La loi prévoit une table de vote pour chaque tranche de 200 électeurs, mais elle permet d'accueillir un maximum de 300 électeurs.

4.4.2. LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Lors des élections municipales de 2001, un projet pilote a été lancé afin d'évaluer les capacités du vote par urnes électroniques. L'Unité pour la promotion de la démocratie (UDP) de l'Organisation des États américains (OEA) a servi de conseil pour ce projet grâce à son programme de renforcement des systèmes et des processus électoraux. Le gouvernement brésilien a apporté un soutien technique et a prêté les urnes électroniques, alors que le gouvernement des États-Unis a appuyé financièrement ce projet.

Le projet s'est poursuivi lors des élections générales de 2003 et les élections municipales de 2006. Cependant, lors de la campagne électorale de 2008, l'utilisation du vote électronique a soulevé maints débats. La majorité des partis, mouvements et alliances politiques, à l'exception du parti *Colorado*, s'est prononcée contre l'usage des urnes électroniques. En février 2008, le TSJE a tranché en émettant la résolution n°12/08 qui exige que seuls les bulletins de vote traditionnels soient utilisés lors des élections du 20 avril 2008. Pour les élections du 21 avril 2013, la résolution n°34/2013 spécifie que les bulletins de vote traditionnels sont à nouveau utilisés.

Les bulletins de vote traditionnels affichent des choix de couleurs différents pour chaque parti ou des photos des candidats à élire, notamment dans le cas du président et du gouverneur¹⁴. Il y a un bulletin de vote distinct pour chaque poste à élire (président, vice-président, députés, sénateurs, gouverneurs, assemblées départementales et membres du Parlasur)¹⁵.

4.4.3. LE JOUR DU SCRUTIN

Selon la loi électorale, le jour des élections débute officiellement à minuit. Il n'y a aucun vote par anticipation.

Le jour du scrutin, la loi électorale interdit (art. 195) :

- les rassemblements à moins de 200 mètres des centres de vote (sauf les électeurs en file pour voter);
- la possession d'arme à moins de 200 mètres des centres de vote;
- les spectacles publics jusqu'à deux heures suivant la fin de la votation;
- la vente d'alcool;
- les tables d'information sur les partis à moins de 200 mètres des centres de vote.

¹⁴ Voir l'Annexe 6 pour un modèle de bulletin de vote.

¹⁵ L'utilisation de bulletins de vote distincts par poste électif est spécifiée dans la résolution 34/2013.

La résolution n° 65/2012 prévoit que le 21 avril 2013, les tables de vote ouvrent à 7 h et ferment à 16 h.

À 6 h, le président, les deux membres de la table ainsi que leurs suppléants se réunissent à la table de vote. Les trois membres de la table doivent réviser le matériel de vote, notamment la quantité de bulletins de vote, l'exemplaire du registre ainsi que les cartons identificateurs pour les tables et les candidats. Les urnes doivent être scellées avec du papier collant sur lequel les membres doivent apposer leur signature. Ces derniers doivent également s'assurer du bon état des lieux.

À 6 h 30, les membres de la table doivent émettre l'acte de la composition de la table qui sera joint aux documents de l'enveloppe électorale à envoyer au TSJE à la fin du scrutin.

Les électeurs votent en ordre d'arrivée, en accordant la priorité aux femmes enceintes, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes malades, aux personnes de plus de 75 ans ainsi qu'aux autorités et aux candidats électoraux.

L'électeur doit présenter sa carte d'identité à la table de vote. Le président et les membres de la table doivent s'assurer que cette carte est valide et correspond au registre. Si les membres de la table ont un doute, ou si un témoin ou un représentant fait une réclamation quant à l'identité de l'électeur, une décision par majorité est prise en comparant la carte et le registre. Par la suite, un acte doit être émis relativement à la décision adoptée (art. 209).

Si l'identité de l'électeur est confirmée, les deux membres de la table doivent signer le bulletin de vote au verso, dans la section ombragée et réservée à cet effet. De plus, ils doivent s'assurer que les doigts de la main droite de l'électeur ne soient pas empreints d'encre ou de toute autre substance.

À la suite de son vote dans l'isoloir, l'électeur plie et rapporte son bulletin de vote afin que le président de la table le signe au verso. Avant de déposer son bulletin dans l'urne, l'électeur empreint un doigt d'encre et reçoit une confirmation de sa participation au scrutin sur laquelle sont indiqués son nom, son numéro d'identification ainsi que le numéro du district électoral et de la table de vote.

Tout électeur n'ayant pas la capacité physique de marquer son bulletin de vote ou de le déposer dans l'urne peut demander l'assistance d'une personne de confiance (art. 217).

Une résolution a été adoptée par le TSJE afin de prévenir la fraude électorale. La résolution n° 34/2013 prévoit des mesures, telles que le code-barres et l'utilisation de papier spécialisé, pour sécuriser l'enveloppe électorale qui contient les documents de la table de scrutin et autres documents électoraux. De plus, chaque table est identifiée d'un code alphanumérique et l'identité de ses membres est davantage contrôlée. Enfin, cette même résolution prévoit six urnes pour chaque table de vote servant selon le type d'élection : une pour le président et le vice-président, une pour la Chambre des sénateurs, une pour la Chambre des députés, une pour les parlementaires du Mercosur, une pour le poste de gouverneur et une pour les assemblées départementales.

TABLEAU 4.4.3 : BULLETIN DE VOTE PAR TYPE D'ÉLECTION

Les bulletins de vote	
Urne 1 : Élections du Président et vice-président	1 bulletin
Urne 2 : Élections pour la Chambre des sénateurs	1 bulletin-Sénateurs
Urne 3 : Élections pour la Chambre des députés	1 bulletin-Députés
Urne 4 : Élections des parlementaires du Mercosur (Parlasur)	1 bulletin-Parlasur
Urne 5 : Élections des gouverneurs	1 bulletin-Gouverneurs
Urne 6 : Élections départementales	1 bulletin-Assemblées départementales

Après 16 h, seuls les électeurs toujours en file peuvent procéder au vote. Ensuite, les membres de la table qui n'ont pas encore voté peuvent le faire. La fermeture du scrutin peut être prolongée du temps équivalant aux interruptions qui ont eu lieu durant la journée (art. 218 et 219).

Toute interruption du vote doit être justifiée par les membres de la table qui en informent l'assemblée civique. En cas de suspension définitive, les votes déjà émis ne sont pas pris en compte et sont détruits (art. 215).

La table de vote ne doit en aucun cas fonctionner sans ses trois membres. S'il y a substitution d'un membre, ceci doit être émis dans un acte rapportant les incidents (art. 216).

À la fermeture du scrutin, le nombre de personnes ayant voté doit être inscrit dans le formulaire du registre. Le tout doit être signé par les membres de la table de vote et, de façon volontaire, par les témoins des partis, alliances ou mouvements (art. 220).

Le vote est secret, mais le dépouillement du scrutin est public. Ainsi, tout électeur peut y assister en silence et à une distance déterminée par le président de la table (art. 221).

Les étapes du dépouillement doivent se faire sans interruption :

1. l'ouverture des urnes;
2. décompte des bulletins (tout bulletin qui n'est pas conforme aux normes ou qui n'est pas signé par les membres de la table doit être annulé);
3. comparaison du nombre de bulletins compté avec le nombre d'électeurs ayant voté. Toute différence entre ces résultats doit être notée dans l'acte de scrutin. Si le nombre de bulletins est plus élevé que le nombre d'électeurs, le président doit déchirer les bulletins excédants. Si le nombre de bulletins excédants représente 10 % du nombre total des votes, tous les votes de la table doivent être annulés;
4. remise des bulletins dans l'urne;
5. lecture à voix haute des bulletins de vote par le président, en les classifiant par type d'élection et par parti politique;

6. compilation et présentation des bulletins aux témoins, par catégorie, en commençant par les élections présidentielles;
7. recomptage des votes et annonce des résultats, à voix haute;
8. émission de l'acte de scrutin (nombre de votes par catégorie et réclamations).

L'acte de scrutin, l'acte de la composition de la table de vote, le registre et tout autre document de réclamation, doivent être insérés dans l'enveloppe électorale qui est scellée et signée par les membres de la table, puis insérée dans une enveloppe de plastique. Le tout est remis à l'assemblée civique qui donne un reçu au président et aux juges électoraux. Enfin, cette enveloppe est remise aux juges électoraux de chaque circonscription, puis aux tribunaux de chaque circonscription, pour le dépouillement total des votes par district ou par département.

Le TSJE est responsable du calcul définitif des votes à l'échelle nationale. L'annonce officielle des résultats a eu lieu le 31 mai 2013, bien que des résultats préliminaires aient été annoncés dans les heures suivant la fin du scrutin.

5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN

5.1. ARRIVÉE DE LA MISSION ET ACCRÉDITATION DES MEMBRES

Dès son arrivée au Paraguay le 17 avril 2013, la délégation de la COPA a émis un communiqué de presse¹⁶ afin de faire part de sa composition, des objectifs de la mission et présenter succinctement la COPA.

5.2. LES RENCONTRES DE TRAVAIL AVEC DES REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS ET D'ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Le 17 avril 2013, les membres de la délégation ont participé au programme offert aux observateurs internationaux par le Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE). Dans le cadre de ce programme, les parlementaires ont pu rencontrer les candidats à la présidence ou à la vice-présidence du Parti Colorado, M. Horacio Cartes; de l'Alliance *Paraguay Alegre*, M. Rafael Filizzola (vice-présidence); et de la coalition *Avanza País*, M. Mario Ferreiro. En outre, ils ont également assisté à la présentation du Rapport des missions de l'Union interaméricaine des organismes électoraux (UNIORE).

Le 18 avril 2013, les membres de la mission ont pris part à nouveau au programme offert aux observateurs internationaux, dans le cadre duquel se sont tenues des rencontres avec les candidats à la présidence du Parti *Patria Querida*, M. Miguel Carrizosa et du Parti des travailleurs, M. Eduardo Arce. Par ailleurs, les parlementaires ont assisté à une présentation donnée par Dr. José María Cabral et Dre. María del Pilar Callizo sur le rôle des partis politiques au Paraguay.

Le 19 avril 2013, toujours dans le cadre du programme offert aux observateurs internationaux, divers gestionnaires en poste au TSJE ont présenté leur rôle respectif, ainsi qu'une série d'éléments d'information en lien avec le processus électoral, sur les plans de l'organisation électorale, de la sanction des délits, du pouvoir des autorités électorales, de la transmission et de la comptabilisation des résultats, du matériel électoral et de la gestion du registre des électeurs. Cette dernière activité mettait fin à la participation des membres de la délégation de la COPA au programme offert par le TSJE.

En après-midi, les parlementaires participant à la mission ont tenu une rencontre de travail avec le chef de la mission d'observation électorale de l'OEA au Paraguay, Prix Nobel de la paix et ancien président du Costa Rica, S.E.M. Óscar Arias Sánchez. De plus, les participants ont tenu une rencontre de travail avec le président d'Amnistie internationale (Paraguay), M. Fabián Forestieri.

Le 20 avril 2013, des rencontres de travail ont été tenues avec des représentantes de l'Association paraguayenne d'entrepreneures, de directrices et de professionnelles (APEP), avec des représentants de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, de la Centrale nationale des travailleurs (CNT) et de la Centrale unique des travailleurs (CUT). Enfin, une seconde

¹⁶ Le communiqué du 17 avril 2013 est présenté à l'annexe 7.

rencontre de travail a également été réalisée avec le candidat à la présidence du Parti des travailleurs, M. Eduardo Arce¹⁷.

Des résumés des propos et des informations recueillis au cours de ces réunions sont rapportés ci-dessous¹⁸.

5.2.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES MISSIONS DE L'UNION INTERAMÉRICAINE D'ORGANISMES ÉLECTORAUX (UNIORE)

- **Représentant de l'organisme : M. Manuel Carrillo Poblano, coordonnateur des affaires internationales de l'Institut fédéral électoral du Mexique (IFE)**
- **17 avril 2013 - 9 h 45**

Dans le cadre du programme d'information offert par le Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE) aux observateurs internationaux, la délégation de la COPA a participé à la séance de présentation des rapports des missions pré-électorales de l'UNIORE.

Présente sur le territoire paraguayen depuis sept mois, l'UNIORE a effectué trois missions en amont des élections du 21 avril 2013. La première mission, effectuée en octobre 2012, s'est concentrée sur l'opinion des partis politiques, des représentants de l'État et des pré-candidats quant au processus électoral. Les conclusions indiquent que les acteurs accordent en grande majorité leur confiance au TSJE, que les conditions générales du processus électoral favorisent des élections libres et transparentes, que le jugement politique de Lugo a été légal¹⁹.

Par ailleurs, certaines réserves auraient été émises par les acteurs rencontrés par l'UNIORE. D'abord, le manque de pouvoir du TSJE pour appliquer la loi et les dépenses excessives qu'entraîne le processus électoral.

Dans un deuxième temps, l'UNIORE a rencontré des acteurs de la société civile²⁰ en février 2013. Parmi les points positifs, les représentants rencontrés ont souligné la confiance en le TSJE, le pluralisme politique ainsi que le renforcement du système politique et juridique. Parmi les points négatifs, les représentants rencontrés ont exprimé leur préoccupation quant aux allégations d'achats de vote²¹, aux dépenses excessives associées à l'organisation des élections et au peu de contrôle de la justice électorale sur les ressources, principalement financières, des partis politiques.

La troisième mission tenue par l'UNIORE en mars 2013 était essentiellement de nature technique et s'est surtout concentrée sur le système de transmission des résultats préliminaires (TREP). À

¹⁷ Deux rencontres ont eu lieu entre les membres de la délégation et le candidat du Parti des travailleurs, M. Arce. Cela s'explique par le fait que plusieurs allégations émises par le candidat lors de la première rencontre nécessitaient davantage de précisions.

¹⁸ Dans ce rapport, les membres de la mission ne font que relever les propos tenus par les représentants d'institutions en question : d'aucune manière ils n'endossent les prises de position de leurs interlocuteurs.

¹⁹ Selon l'UNIORE, seul le *Frente Guasú* soutenait que le processus n'avait pas respecté la loi et que la destitution était donc en soi illégitime.

²⁰ Parmi ces acteurs, mentionnons des représentants d'ONG, des médias, des leaders d'opinion, des universitaires et le corps diplomatique présent au Paraguay.

²¹ Selon l'UNIORE, ces allégations n'étaient pas corroborées par l'existence de preuves.

travers un processus de vérification du système en question, l'UNIORE a pu constater qu'il était fiable, fonctionnel, sécuritaire et efficace.

5.2.2. FORUM SUR LA SITUATION POLITIQUE AU PARAGUAY

- **Intervenants rencontrés :**
 - o **Dr. Hugo Saguier Caballero, ancien représentant du gouvernement du Paraguay à l'OEA;**
 - o **Dr. Eladio Loizaga, ancien représentant du gouvernement du Paraguay aux Nations Unies;**
 - o **Dr. Carlos Mateo Balmelli, ancien directeur général paraguayen d'Itaipú Binacional.**
- **17 avril 2013 – 10 h 00**

D'une manière générale, les trois intervenants ont exprimé leur confiance en la justice électorale paraguayenne, qui inclut à la fois le TSJE, les tribunaux pénaux et la Cour suprême. De plus, les intervenants étaient d'accord sur le fait qu'il existait des garanties suffisantes pour que le processus électoral se déroule bien et dans le calme. Enfin, mentionnons que les trois personnalités ont affirmé que le processus de destitution de l'ancien président, M. Lugo, avait été constitutionnel et légitime.

Plus spécifiquement, M. Balmelli a affirmé que l'objectif commun des acteurs politiques était la consolidation de la démocratie, et ce, malgré les clivages politiques existants. Par ailleurs, M. Balmelli a mentionné qu'il existait un décalage entre les réactions internationales et nationales face au processus de destitution de Lugo. Fait à noter, les Paraguayens ont appuyé massivement le processus et reconnaissent dans la vaste majorité sa légitimité. M. Balmelli a également certaines réserves notamment sur le plan de l'accès aux médias. Il souhaite en effet une réglementation accrue de la publicité électorale et des ressources investies par les partis politiques.

Enfin, M. Loizaga Brugada a relevé le fait que la législation électorale paraguayenne était parmi les plus modernes de la région.

5.2.3. RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE POUR L'ASSOCIATION NATIONALE RÉPUBLICAINE (PARTI COLORADO)

- **Respectivement candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République:**
 - o **M. Horacio Cartes et;**
 - o **M. Juan Afara.**
- **17 avril 2013 – 15 h 30**

L'essentiel des propos tenus par M. Cartes a été en réponse aux questions posées par les observateurs internationaux présents dans la salle.

D'abord, un observateur a sollicité les intentions de M. Cartes quant à la nécessité ou non d'amorcer une réforme agraire au Paraguay. Le candidat à la présidence a tenu à rappeler d'emblée que plusieurs initiatives existent pour accompagner les petits producteurs. Il a fait mention d'une initiative d'accompagnement auprès de 1200 familles à qui l'on paie la nourriture et les engrais nécessaires pour cultiver leur terre et ainsi développer l'agriculture à petite échelle. Il a également souligné la nécessité de mettre en place un bon régime cadastral, avant d'opérer une réforme agraire.

Une seconde et dernière question concernait les investissements brésiliens sur le territoire paraguayen dans le domaine énergétique. Selon l'observateur qui posait la question, plusieurs controverses entourent la venue d'investissements importants en provenance du Brésil, dont les conditions de travail des Paraguayens embauchés dans des usines.

M. Cartes a voulu rappeler qu'il est nécessaire et primordial que le Paraguay soit présent dans le marché de l'électricité. Il a également rappelé que ces investissements prévenaient l'exode des jeunes vers le Brésil et donnaient la chance aux citoyens de participer au développement. Enfin, il a évoqué le fait qu'il existe une offre de main-d'œuvre au Paraguay prête à être formée pour répondre aux besoins industriels liés aux investissements brésiliens.

5.2.4. RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIE ET À LA VICE-PRÉSIDENTIE POUR L'ALLIANCE *PARAGUAY ALEGRE*

- **Respectivement candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République :**
 - o **M. Efraín Alegre;**
 - o **M. Rafael Filizzola.**
- **17 avril 2013 - 16 h 15**

Il avait été initialement prévu au programme que le candidat à la présidence, M. Efraín Alegre, serait présent. Finalement, seul le candidat à la vice-présidence, M. Filizzola, s'est présenté.

M. Filizzola a d'entrée de jeu affirmé que, jusqu'à présent, le processus électoral s'est déroulé normalement. Il a tenu toutefois à mentionner que sa formation politique allait suivre attentivement, sur le plan technique et en collaboration avec les fonctionnaires électoraux, l'enjeu de la transmission des résultats électoraux préliminaires.

En réponse à une question posée par un observateur international à savoir s'il était nécessaire de réglementer les sondages, M. Filizzola a affirmé que la mise en œuvre d'un mécanisme de régulation était délicate, étant donné que la constitution établit la liberté de presse comme droit enchâssé.

Une seconde question portait sur le financement politique. M. Filizzola fait mention de l'existence de deux problèmes principaux en lien avec la législation électorale. La première préoccupation mentionnée par M. Filizzola réside dans l'impossibilité, pour les partis politiques, d'avoir un accès équivalent au financement populaire compte tenu du caractère illimité des dépenses électorales et des clientèles des partis souvent associées au statut économique.

Le deuxième problème est lié à l'origine des fonds. Dans les faits, la loi établit que cette dernière doit être révélée. Or, elle ne semble pas être appliquée aux dires de M. Filizzola.

M. Filizzola a terminé sur le thème de l'achat de votes. Sur ce chapitre, il a fait état d'un problème historique et récurrent au Paraguay. Le problème semble cependant plus important dans le cadre des primaires que lors des élections générales. À son avis, les instances juridiques n'ont pas été assez efficaces pour combattre cette pratique. Il croit cependant que la tendance s'inscrit dans une diminution de l'achat de votes.

5.2.5. RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIE ET À LA VICE-PRÉSIDENTIE POUR LA CONCERTATION *AVANZA PAÍS*

- **Respectivement candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République :**
 - o **M. Mario Ferreira et;**
 - o **M^{me} Cynthia Brizuela.**
- **17 avril 2013 – 17 h 15**

Dès le départ, les candidats ont critiqué le processus de destitution de l'ancien président, Fernando Lugo. À leurs yeux, il s'agit d'un coup d'État parlementaire. Selon eux, même si le mécanisme est inclus dans la constitution, certains principes de droit généralement reconnus n'ont pas été respectés, tel le droit à une défense pleine et entière. Leur opinion suggère que le pouvoir parlementaire est trop fort. Une consultation populaire aurait dû être tenue.

Par la suite, les candidats ont présenté sommairement les principaux axes du programme politique d'*Avanza País*, soit essentiellement l'injection de sommes importantes consacrées à l'éducation, la santé et la protection sociale. À ce titre, ils ont tenu à rappeler que l'investissement de type « social » n'est que de 140 \$US par habitant par année.

En ce qui a trait au processus électoral, M. Ferreira a affirmé qu'il faisait confiance aux institutions électorales, malgré la relative faiblesse institutionnelle de l'État paraguayen. Selon eux, le Tribunal supérieur de justice électorale est la seule institution qui jouit d'une certaine crédibilité. Par ailleurs, les campagnes électorales, en incluant les primaires, seraient beaucoup trop longues, ce qui permet aux deux principaux partis, le PLRA et le Parti Colorado, de dépenser beaucoup d'argent.

Sur la question des débats, on déplore qu'ils ne soient pas encadrés. Plusieurs partis n'auraient pas participé aux principaux débats du fait qu'ils étaient insatisfaits de la formule.

En ce qui concerne l'accès aux médias, les candidats ont d'emblée souligné l'iniquité. Ils proposent donc de donner le droit aux partis politiques à du temps d'antenne ou des espaces publicitaires gratuits, comme c'est le cas au Brésil.

Enfin, les candidats ont émis plusieurs réserves quant aux règles de financement prévalant au Paraguay. Dans les faits, ils déplorent l'incapacité des pouvoirs publics d'appliquer les règles. Ils ont mentionné par exemple que le Parti Colorado a dépensé 1600 % plus d'argent dans la campagne qu'*Avanza País*.

5.2.6. RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DES PARTIS DES TRAVAILLEURS ET DE *PATRIA QUERIDA*

- 18 avril 2013, 8 h 30.

Candidat à la présidence du Parti des travailleurs : M. Eduardo Arce*.

Soulignons d'entrée de jeu que M. Arce a émis plusieurs critiques envers le système électoral en général. À son avis, les médias sont dans les faits des porte-paroles des gens d'affaires. M. Arce et son parti ont d'ailleurs fait les frais d'une présence quasi inexistante dans les médias, du fait qu'ils défendent une idéologie contraire à l'intérêt des classes dirigeantes. La droite a, selon M. Arce, beaucoup plus de couverture dans les médias.

De plus, la quantité d'argent investi dans la publicité électorale est totalement déséquilibrée. Cette iniquité contribuerait donc à perpétuer le modèle politique dominant. Toujours en lien avec l'accès aux médias, M. Arce a évoqué le fait que quatre candidats parmi les onze inscrits ont été invités au débat présidentiel à la télévision. À ses yeux, il s'agit là d'un cas de discrimination.

Enfin, M. Arce a fait état de pratiques d'achats de vote répandues au Paraguay. Elles seraient commises dans des lieux plus clandestins, dont les bars par exemple.

**À noter que M. Arce a été rencontré une seconde fois par la délégation de la COPA, le samedi 20 avril 2013, étant donné que plusieurs des allégations émises par le candidat lors de cette première rencontre nécessitaient davantage de précisions. Davantage d'information se retrouve donc au point 5.2.15 du présent rapport.*

Candidat à la présidence du Parti *Patria Querida* : M. Miguel Carrizosa

D'abord, M. Carrizosa a affirmé que le processus électoral est à améliorer. Par exemple, il souhaiterait que le transport en commun soit gratuit, afin d'éviter que ce soit les partis politiques qui prennent en charge le transport des électeurs. Il a également déploré le contrôle limité que peuvent exercer les petits partis politiques dans les bureaux de vote, qui ne peuvent généralement pas y déléguer de représentants. À ce titre, M. Carrizosa a évoqué le problème de la représentation des partis politiques aux tables de vote. La règle selon laquelle ce sont les trois partis ayant obtenu le plus de voix aux dernières élections qui peuvent avoir des représentants dans les centres de votation constitue la source de plusieurs problèmes. Par exemple, le fait que le PLRA et l'UNACE aient convenu d'une alliance électorale a fait en sorte que seulement deux coalitions assuraient le contrôle à la table de vote dans les faits²².

Enfin, M. Carrizosa a estimé qu'il y aurait de la fraude électorale comme lors des autres élections, principalement par l'achat de votes, avant le scrutin. Il a affirmé que ces pratiques constituent toujours un problème important au Paraguay. Notons également que M. Carrizosa a confiance en le Tribunal supérieur de justice électorale.

²² Les trois partis politiques ayant obtenu le plus de voix lors des élections générales de 2008 sont les suivants : le Parti Colorado, le Parti libéral radical authentique (PLRA) et l'Union nationale des citoyens éthiques (UNACE),

5.2.7. FORUM SUR LE RÔLE DES PARTIS POLITIQUES DANS LA DÉMOCRATIE ET LA SOCIÉTÉ

- **Dr. José María Cabral, doyen de la Faculté de droit de l'Université Catholique *Nuestra Señora de la Asunción*;**
- **Dre. María del Pilar Callizo, universitaire et militante du Parti libéral radical authentique (PLRA).**
- **18 avril 2013, 16 h 00**

Les deux intervenants ont dressé un portrait général de la société paraguayenne et de son histoire récente, de la participation citoyenne et du rôle des partis politiques dans le contexte actuel.

D'abord, ils ont qualifié la société paraguayenne comme fondamentalement conservatrice, ce qui expliquerait en partie la présence de deux partis politiques centenaires – le Parti Colorado et le PLRA. L'émergence d'une troisième option a véritablement eu lieu lors des élections de 2008, lors de l'élection de Fernando Lugo, portée par une alliance progressiste. Depuis la rupture de cette alliance de gauche, la société paraguayenne est revenue aux sources, avec le tandem Colorado-PLRA.

Par la suite, les intervenants ont évoqué plusieurs lacunes sur les plans de la participation citoyenne et de l'engagement civique au Paraguay. Deux raisons expliquent ce phénomène. La première est liée au rôle même des partis politiques, qui ne consacrent que très peu de leurs ressources à l'éducation civique et à l'engagement des militants dans le processus d'élaboration des politiques publiques ou du programme politique. La deuxième raison est liée à la nature même de la participation des citoyens aux activités partisans. Dans les faits, cette participation prend origine dans l'échange de services, la recherche de bénéfices futurs de la part des membres, bref dans le clientélisme partisan. Afin d'illustrer ce phénomène, M^{me} del Pilar Callizo a évoqué l'élection de M. Cartes comme candidat à la présidence pour le Parti Colorado et le nombre impressionnant de votes qu'il a obtenus, soit 1 100 000. Pour une démocratie de 7 millions d'habitants, ce chiffre témoignerait donc d'une volonté des membres à tirer avantage de leur présence au sein du Parti Colorado, afin d'obtenir éventuellement des bénéfices.

Enfin, les deux intervenants ont fait état des implications pour l'avenir immédiat du processus de destitution de l'ancien président Fernando Lugo. À leurs yeux, le vrai défi de cette élection est de savoir si le Paraguay réintègrera les organisations régionales et de trouver comment résoudre le problème de la participation citoyenne. Selon eux, un mouvement provenant de la base de la société est actuellement en émergence. Ce mouvement a commencé à poindre à partir des élections de 2008 et repose sur une vraie participation citoyenne, basée sur un engagement civique véritable.

5.2.8. RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LES AUTORITÉS ÉLECTORALES DU TSJE

- **Étaient invités à présenter :**
 - o **le registre électoral :** Dr. Carlos María Santacruz et M. Sergio López, directeur et vice-directeur du registre électoral;
 - o **la logistique électorale :** M. Alberto Muñoz, directeur du matériel électoral;
 - o **le système de votation :** M. Luís Alberto Salas, coordonnateur adjoint de la Commission de la coordination des élections;
 - o **le système de transmission des résultats électoraux préliminaires :** M^{me} Delia Mora, directrice de l'informatique;
 - o **les délits et fautes électoraux :** M^{me} Fabiana Marín, conseillère juridique;
 - o **la formation du personnel électoral :** M. Carlos María Ljubetic, coordonnateur général de la Commission de la coordination des élections.
- **19 avril 2013, 8 h 30**
- *Le registre électoral: Dr. Carlos María Santacruz et M. Sergio López, directeur et vice-directeur du registre électoral*

Le registre électoral comptait 3 516 273 électeurs pour le scrutin du 21 avril 2013. Du 1^{er} janvier 2012 au 20 avril 2013, tout jeune ayant atteint 18 ans durant cette période était inscrit automatiquement. La révision du registre électoral par la cour administrative à qui cette charge est imputée, se fait à deux moments distincts : le 31 mai et le 31 octobre de chaque année. Toutes les données sont transmises à la direction de l'informatique.

L'inscription des électeurs pour le vote extérieur se fait dans trois pays : Argentine, Espagne et États-Unis. Environ 20 000 électeurs se sont dotés de leur droit de vote à l'extérieur.

Le registre électoral est élaboré en collaboration avec tous les partis et mouvements politiques. Ils ont d'ailleurs des bureaux au siège du TSJE.

Selon les deux représentants du TSJE, aucun parti n'aurait émis des doutes sur le registre électoral.

Enfin, on retrouve 273 bureaux de vote sur le territoire de la République.

- *La logistique électorale: M. Alberto Muñoz, directeur du matériel électoral*

Les assemblées civiques présentes dans chaque district vérifient si tout le matériel électoral est conforme.

Chaque table de vote comprend entre 200 et 300 électeurs. Plus de 23 millions de bulletins de vote ont été produits. 25 véhicules militaires s'occupent de transporter le matériel électoral aux capitales départementales. Des véhicules réguliers se chargent quant à eux de déployer le matériel dans les autres localités. La collecte du matériel est opérée selon le même fonctionnement que le déploiement.

- *Le système de votation: M. Luís Alberto Salas, coordonnateur adjoint de la Commission de la coordination des élections*

Le processus électoral paraguayen se déroule en trois principales étapes : la convocation, l'étape constitutive et l'étape de confirmation.

La convocation se fait huit mois avant la tenue du scrutin, soit, dans le cas des élections 2013, le 21 août 2012. Le processus débute avec les élections primaires. À ce titre, 31 entités politiques ont bénéficié de l'accompagnement du TSJE. Au terme de cette étape, les candidatures sont déclarées et officialisées.

L'étape constitutive est essentiellement celle associée au scrutin et au décompte provisoire des votes.

Enfin, l'étape de confirmation se divise en deux : le décompte définitif des votes au maximum le 15 mai et la proclamation des candidats élus, le 31 mai.

- *Le système de transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP) : M^{me} Delia Mora, directrice de l'informatique*

Trois voies de transmission ont été mises à la disposition des bureaux de vote afin d'acheminer les résultats préliminaires vers le siège du TSJE : par téléphone, par fax et par Internet. Notons que, selon M^{me} Delia Mora, 90 % des tables de vote se situent dans des centres de votation dotés d'un accès à Internet.

Un centre de transmission (CTX) est installé par centre de votation comptant jusqu'à 50 tables de vote; deux pour ceux comptant jusqu'à 100 tables de vote; et trois pour ceux comptant plus de 100 tables de vote.

Un cueilleur (*acopiador*) s'occupe de recueillir les actes de votation et au même moment de vérifier que toutes les informations pertinentes s'y retrouvent, y compris les trois signatures requises pour chaque membre des tables de vote.

L'opérateur du centre de transmission numérise ensuite les actes de votation et les transmet au siège du TSJE. L'image numérisée de l'acte de votation l'acte de vote est ensuite scannée par le système informatique, lequel vérifie s'il s'agit bien d'un document original. Le système crypte ensuite l'image de l'acte.

Avant que les données n'apparaissent dans l'écran des fonctionnaires en poste au siège du TSJE, l'image est décryptée par le système, ce qui permet de séparer l'identification de la table de vote et les noms des partis, mouvements, alliances ou coalitions, laissant uniquement les résultats en lettres et en chiffres, de manière désordonnée.

Lorsque les données téléchargées par le système informatique et celles ayant fait l'objet d'une vérification concordent, elles sont automatiquement publiées sur la page web du TSJE.

- *Délits et fraudes électoraux : M^{me} Fabiana Marín, conseillère juridique*

Trois institutions sont chargées d'appliquer la loi électorale : la police, la justice électorale et le ministère public.

Le cadre juridique se rattachant aux délits et fraudes électoraux est essentiellement composé de la constitution, de la loi électorale (loi n° 635), du code pénal, du code de procédure pénale et du code électoral (loi n° 834/96). En tout, 96 faits sont punissables. Pour les fautes électorales ou si une charge publique assumée par un fonctionnaire n'a pas été respectée, la peine est une amende. Pour les délits électoraux, c'est la juridiction pénale ordinaire qui se penche sur les cas. Les peines sont déterminées en vertu du code pénal et constituent donc un acte criminel répréhensible.

- *La formation du personnel électoral : M. Carlos María Ljubetic, coordonnateur général de la Commission de la coordination des élections*

La formation s'adresse à cinq catégories d'individus impliqués dans le processus électoral :

- les membres des assemblées civiques (*juntas cívicas*);
- les membres des tables de vote;
- les témoins désignés par les partis politiques (*veedores*);
- les assistants logistiques²³;
- les forces policières.

Notons que 39 organisations politiques ont bénéficié de la formation offerte par le TSJE lors des primaires.

Le processus de formation s'effectue en cascade. D'abord, les formateurs nationaux forment des formateurs départementaux qui à leur tour forment les formateurs de district qui ultimement forment les agents électoraux dans les centres de votation.

5.2.9. RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LE CHEF DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'OEA AU PARAGUAY, S.E.M. ÓSCAR ARIAS SÁNCHEZ

- **19 avril 2013, 14 h**
- **Étaient également présents :**
 - o **M^{me} Betilde Muñoz, directrice du Département de la coopération et de l'observation électorale de l'OEA;**
 - o **M. David Álvarez, coordonnateur de la mission d'observation électorale de l'OEA au Paraguay.**

L'Organisation des États américains (OEA) est présente sur le territoire paraguayen depuis juillet 2012. La stratégie privilégiée par l'organisation repose essentiellement sur l'accompagnement politique, à la suite de la procédure de destitution de l'ancien président, Fernando Lugo.

²³ Les assistants logistiques (*asistentes logísticos*) sont en fait des fonctionnaires du TSJE délégués dans les centres de votation, afin d'appuyer le travail des assemblées civiques de chaque district.

Selon M. Arias, le TSJE est une institution crédible et fiable. De même, le système de transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP) est efficace, fiable et sécuritaire. L'OEA a d'ailleurs contribué à son élaboration, par l'entremise d'un appui technique.

L'OEA s'est déployée sur l'ensemble du territoire paraguayen. La plupart des observateurs sont arrivés le vendredi et le samedi et ont bénéficié d'une formation.

Enfin, l'objectif principal de l'OEA, selon M. Arias, est d'assurer une stabilité au Paraguay, dans la foulée des événements politiques qui ont secoué le pays depuis juin 2012, à la suite de la destitution de l'ancien président.

5.2.10. RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LE PRÉSIDENT D'AMNISTIE INTERNATIONALE PARAGUAY, M. FABIÁN FORESTIERI

- **19 avril 2013, 17 h 00**

Amnistie internationale, section Paraguay, compte quelque 20 000 membres, près de 2500 donateurs et est présent sur le territoire paraguayen depuis 20 ans. D'entrée de jeu, M. Forestieri a tenu à préciser que la préoccupation d'Amnistie internationale était essentiellement celle du respect des droits de l'homme dans le contexte électoral.

Selon le représentant de l'organisme, la situation des peuples autochtones est la plus préoccupante au Paraguay. D'abord, la prépondérance de la religion dans la société paraguayenne et ses penchants conservateurs auraient des impacts négatifs sur certains indicateurs, comme la mortalité infantile. Par ailleurs, une réforme agraire s'impose selon M. Forestieri, compte tenu que 2 % de la population détient 80 % des terres. Notons que les peuples autochtones ont historiquement entretenu un rapport à la terre dans la conception même de leur mode de vie. Cette inégalité dans la répartition de la propriété des terres aurait des impacts négatifs sur les autochtones.

Dans une plus large mesure, la discrimination judiciaire envers les groupes vulnérables serait un problème important au Paraguay. L'accès à la justice serait également relativement restreint, selon le groupe socioéconomique auquel un individu appartient.

M. Forestieri constate qu'aucune candidature ne pose véritablement la question des droits de l'Homme, ou, du moins, aucune n'est parvenue à créer un débat public sur ce thème.

M. Forestieri a également mentionné que la faible participation des femmes en politique est également un problème décrié, de même que le contenu homophobe présent dans le discours politique ambiant.

5.2.11. RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LES REPRÉSENTANTES DE L'ASSOCIATION PARAGUAYENNE D'ENTREPRENEURES, DE DIRECTRICES ET DE PROFESSIONNELLES (APEP)

- **Directrice de l'organisme : M^{me} Ibelice García Fernández**
- **Étaient également présentes :**
 - o **M^{me} Irma Lévera, présidente;**
 - o **M^{me} Ana Maria Ortiz, vice-présidente.**
- **20 avril 2013, 9 h 00**

Mentionnons d'abord que l'APEP compte 200 membres.

Les représentantes ont dénoncé le caractère beaucoup trop masculin de la campagne électorale. Les femmes agissent essentiellement à titre de suppléantes sur les listes électorales.

La possibilité pour une femme de poser sa candidature dépend plus souvent qu'autrement des ressources financières, ce qui fait en sorte, selon les représentantes de l'APEP, que le parcours personnel d'une candidate importe peu finalement.

Elles ont néanmoins souligné certains éléments positifs en lien avec la question des femmes au Paraguay, dans le cadre du processus électoral 2013. D'abord, la législation assure un minimum de 20% de femmes sur les listes électorales. Cependant, cette législation devrait être renforcée pour faire en sorte que les femmes ne se retrouvent pas au bas de la liste, comme c'est trop souvent le cas. Il faut donc tendre vers une législation plus égalitaire.

Elles constatent également que l'émergence d'une troisième force politique au Paraguay constitue un gage d'espoir pour l'avenir. Cette troisième voie a émergé lors des élections générales de 2008, avec le courants de « gauche » associés à Fernando Lugo.

Les représentantes ont aussi souligné la nécessité de développer une conscience civique chez les femmes paraguayennes, afin qu'elles développent leur confiance en elles. Selon elles, plusieurs femmes ont les compétences nécessaires pour se lancer en politique, sans toutefois vraiment faire le saut.

Il existerait une mentalité d'achats de vote bien implantée au Paraguay. Cette composante serait encore présente en 2013. Selon les représentantes de l'APEP, l'éducation est la voie à privilégier pour prévenir de telles pratiques.

Enfin, les représentantes présentes ont voulu mettre en évidence deux problèmes particuliers liés au processus électoral : les membres des tables de vote et la question du vote extérieur.

Sur la question des membres des tables de vote, elles ont tenu à mentionner que les témoins mandatés par les partis politiques autres que les principaux partis ont plus de difficulté à obtenir de l'information auprès de ceux-ci..

Sur la question du vote extérieur, elles ont émis certaines réserves concernant la faible inscription des électeurs. Du fait que peu de lieux d'inscription soient déployés à l'étranger, plusieurs électeurs

n'ont pas pu s'inscrire. Il faudrait donc faciliter l'accès à l'inscription, entre autres en permettant aux ambassades et aux consulats d'inscrire les électeurs.

5.2.12. RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'UNION EUROPÉENNE AU PARAGUAY

- **Chef adjoint de la mission d'observation électorale de l'Union européenne au Paraguay : M. Tomasso Caprioglio**
- **20 avril 2013, 11 h 00**

La mission d'observation électorale de l'Union européenne dans le cadre des élections générales paraguayennes du 21 avril 2013 comptait 52 observateurs de court terme et 22 observateurs de long terme. En outre, la délégation était composée notamment de sept députés et cinq fonctionnaires. La mission de l'Union européenne s'est déroulée en trois temps : la phase pré-électorale, le déroulement même du scrutin et la phase post-électorale. À noter qu'ils étaient présents jusqu'au 16 mai 2013.

Les deux représentants présents à la rencontre de travail ont d'emblée affirmé que l'Union européenne allait accorder une attention particulière au système de transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP), face à certains doutes émis. Ils ont également affirmé leur confiance envers le TSJE. Ils ont souligné son ouverture et sa transparence.

Les représentants ont voulu mettre en évidence les éléments auxquels il fallait accorder une attention particulière durant le scrutin, étant conscients que la COPA s'attarde essentiellement au déroulement du scrutin le jour même.

En premier lieu, le système des « *exit polls* » ou en espagnol « *boca de urna* » est une pratique interdite avant la fermeture des bureaux de vote, en vertu de l'article 306 du code électoral paraguayen. Le principe est le suivant : des personnes mandatées par des médias de communication, principalement des radios, sondent les électeurs à la sortie du bureau de vote, afin d'avoir une idée des tendances électorales le jour du scrutin. Ils rendent ensuite publics les résultats de ces sondages de manière continue tout au long de la journée électorale.

En second lieu, une attention particulière devait être portée à la composition des tables. Selon les représentants de l'Union européenne, des partis politiques paieraient des membres des tables de vote pour qu'ils ne se présentent pas. Le résultat serait qu'ultimement, des gens dans la file soient choisis pour remplacer le membre préalablement désigné²⁴. Cette pratique viserait donc à uniformiser la représentation politique aux tables de vote.

Enfin, d'un point de vue plus général, l'argent est un élément très déterminant dans l'issue des résultats, ce que déplorent les représentants de l'Union européenne.

²⁴ Notons que la loi électorale prévoit un suppléant pour chaque membre à la table de vote. Cependant, dans les faits, selon l'Union européenne, celui-ci est rarement contacté et, dans le feu de l'action, on opte plutôt pour une personne dans la file.

5.2.13. RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA CENTRALE NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU PARAGUAY (CNT)

- **20 avril 2013, 14 h 00**
- **Étaient présents :**
 - o **M. Antonin López, secrétaire des relations internationales et de la presse;**
 - o **M. Mario Ruben Insfra, responsable de la formation;**
 - o **M. Diego García, vice-président de l'aile jeunesse;**
 - o **M. Pedro Barra, conseiller.**

D'entrée de jeu, les représentants du syndicat ont tenu à préciser que la COPA était la seule organisation d'observateurs électoraux à les avoir rencontrés dans le cadre du processus électoral 2013.

Le syndicat est formé de neuf secteurs : paysans, métallurgie, textile, chauffeurs, informels, commerce, secteur public, alimentation et enseignement. 24 personnes sont membres du comité exécutif national. Le syndicat est également déployé en quatre entités régionales, dont une à Buenos Aires, compte tenu de l'importante population paraguayenne présente dans cette ville. La CNT compte 120 000 affiliés.

Les représentants ont d'abord commenté la destitution de l'ancien président, M. Lugo, qu'ils qualifient de coup d'État. Selon eux, la mort des onze paysans, élément déclencheur de la campagne visant à destituer Lugo, aurait été planifiée. Ils se sont clairement présentés comme des supporters de Lugo. Selon eux, son arrivée marquait la fin d'un régime qui a duré plus de 60 ans. Plusieurs changements ont été entamés par l'ancien président, mais n'ont pas été complétés par manque de temps. Ces changements concernaient entre autres l'accès au logement, le développement des infrastructures, les investissements en éducation et en santé et la restitution des terres aux paysans.

Au Paraguay, la liberté syndicale est compromise. Le droit d'association est garanti, mais, dans les faits, il est restreint par les pratiques patronales : on congédie tout employé qui souhaite mettre en place un syndicat.

Ils ont tenu à affirmer leur confiance envers la justice électorale paraguayenne.

5.2.14. RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA CENTRALE UNITAIRE DES TRAVAILLEURS DU PARAGUAY (CUT)

- **20 avril 2013, 15 h 00**
- **Étaient présents :**
 - o **M. Bernardo Rojas, président;**
 - o **M. Milanio Morel, secrétaire des finances;**
 - o **M. Sever Gimenez, membre.**

Tout comme pour la CNT, la COPA est la seule organisation d'observateurs électoraux qui les a rencontrés dans le cadre du processus électoral 2013.

Les représentants ont d'abord mentionné qu'être candidat aux élections implique d'avoir beaucoup d'argent. Ce serait essentiellement une élection de riches. À ce titre, ils ont soutenu que M. Horacio Cartes, candidat à la présidence pour le Parti Colorado, aurait acheté sa candidature en soudoyant les délégués du parti lors des primaires.

Ils ont également soutenu qu'une culture d'achats de vote régnait au Paraguay. Mentionnons que les représentants ont émis certaines critiques contre la justice pénale, qu'ils accusent de contribuer à l'impunité généralisée qui existe dans la classe politique.

Enfin, à leur avis, la presse serait totalement au service du patronat. Il n'existerait pas de presse indépendante au Paraguay. L'ensemble du secteur agirait donc en fonction d'intérêts politiques. La seule véritable option disponible pour que certains courants politiques alternatifs puissent s'exprimer dans les médias est la radio communautaire, laquelle jouit cependant de très peu de portée.

5.2.15. RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC LE CANDIDAT À LA PRÉSIDENTIE DU PARTI DES TRAVAILLEURS (PT), M. EDUARDO ARCÉS

- **20 avril 2013, 16 h 00**

D'un point de vue strictement organisationnel, le TSJE coordonne très bien les élections, selon M. Arcés. Cependant, le TSJE manquerait de ressources pour faire appliquer la loi.

Selon l'avis de M. Arcés, le TSJE serait en fait contrôlé par les deux principaux partis politiques, soit le Parti Colorado et le PLRA.

M. Arcés a notamment commenté l'iniquité persistante quant à l'accès des partis politiques aux médias et les montants astronomiques des dépenses en publicité électorale. D'abord, il a donné l'exemple de la loi électorale qui permet la publicité électorale à partir de novembre 2012. Malgré cela, le Parti Colorado a tenu ses primaires en août et a lancé des campagnes de publicité électorale à ce moment. Le TSJE n'a pas sanctionné cette faute à la loi électorale.

Il n'existe par ailleurs aucun contrôle des dépenses électorales, ce qui permet aux principaux partis de dominer l'espace médiatique. La seule garantie existant dans la loi électorale est celle d'un espace dans les médias écrits et d'une minute gratuite à la télévision et à la radio²⁵.

Enfin, M. Arces a terminé en dénonçant la fraude électorale par l'achat de votes. Ce système serait très répandu. On achèterait directement les cartes d'électeur pour 25 \$ US. Selon M. Arces, les membres aux tables de vote ne vérifient que peu ou pas l'identité de l'électeur.

²⁵ Selon l'article 302 de la loi électorale paraguayenne, « [...] les médias de communication de masse (radio et télévision) devront octroyer, gratuitement, 3 % de l'espace médiatique quotidien pour la diffusion des principaux éléments des programmes des partis, mouvements ou alliances politiques qui prennent part aux élections, durant les dix jours précédant la clôture de la campagne électorale. Dans la même mesure et pour la même période, les médias écrits octroieront une page complète par édition [...] » (traduction libre).

6. DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN

6.1. DÉPLOIEMENT DES OBSERVATEURS DE LA COPA

Le jour de l'élection, les membres de la mission se sont répartis en six équipes d'observateurs :

1. La première équipe, composée de parlementaires de l'Argentine et de la province de Salta (Argentine), soit de **M. Julio Rodolfo Solanas** et de **M. Omar Alejandro Soches López**, ainsi que d'un conseiller du Brésil, a observé le déroulement des opérations électorales de 51 tables de vote dans neuf centres de votation des municipalités de Carapeguá, Paraguarí et Yaguarón, situées dans le département *Paraguarí*²⁶.
2. La deuxième équipe, composée d'un parlementaire de la province de Salta (Argentine), soit de **M. Jorge Ignacio Jarsun Lamónaca**, ainsi que de deux conseillers du Québec (Canada), a observé le déroulement des opérations électorales de 23 tables de vote dans six centres de votation des municipalités de Caacupé, Eusebio Ayala, Isla Pucu et Ypacarai, situées dans les départements *Cordillera* et *Central*²⁷.
3. La troisième équipe, composée de parlementaires du Québec (Canada), de l'Équateur et de la province de Salta (Argentine), soit de **M. Gilles Chapadeau**, chef de la mission, de **M^{me} Gioconda María Saltos Espinoza** et de **M. Hector Miguel Calabro**, ainsi que d'un conseiller du Québec (Canada), a observé le déroulement des opérations électorales de 39 tables de vote dans six centres de votation des municipalités de Villa Hayes et de Benjamin Aceval, situées dans le département *Presidente Hayes*²⁸.
4. La quatrième équipe, composée de parlementaires du Costa Rica, de l'Argentine et de la province de Salta (Argentine), soit de **M^{me} Ileana Brenes Jiménez**, de **M. Raúl Enrique Barrandaguy**, de **M. Oscar Raúl Diaz** et de **M. Jesus Ramón Villa**, ainsi que d'une conseillère de la province de Salta, a observé le déroulement des opérations électorales de 45 tables de vote dans cinq centres de votation de la municipalité de Luque, située dans le département *Central*²⁹.
5. La cinquième équipe, composée de parlementaires de l'Argentine et de la province de Salta (Argentine), soit de **M. Juan Arturo Salim**, de **M. José Antonio Vilarriño** et de **M. Antonio René Hucena**, a observé le déroulement des opérations électorales de 32 tables de vote dans neuf centres de votation de la municipalité de Lambaré, située dans le département *Central*³⁰.
6. La sixième équipe, composée de parlementaires de l'Argentine, du Brésil et de l'État de Santa Catarina (Brésil), soit de **M^{me} Gloria Bidegain**, de **M. Paes Landim** et de **M. Luis Eduardo**

²⁶ Voir l'Annexe 8 pour consulter l'itinéraire de l'équipe n° 1.

²⁷ Voir l'Annexe 9 pour consulter l'itinéraire de l'équipe n° 2.

²⁸ Voir l'Annexe 10 pour consulter l'itinéraire de l'équipe n° 3.

²⁹ Voir l'Annexe 11 pour consulter l'itinéraire de l'équipe n° 4.

³⁰ Voir l'Annexe 12 pour consulter l'itinéraire de l'équipe n° 5.

Cherem, ainsi que de deux conseillères de l'Argentine et du Brésil, a observé le déroulement des opérations électorales de 36 tables de vote dans onze centres de votation des municipalités de San Roque et de La Recoleta, situées dans le département *Capital*³¹.

6.2. LES ÉLÉMENTS OBSERVÉS

Afin de mener à bien leur travail d'observateurs, les parlementaires disposaient d'une « Fiche de l'observateur électoral » préparée par le secrétariat de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA. Cette fiche, qui se trouve à l'Annexe 14 et dont une copie a été remplie pour chaque table de vote observée, se divise en huit parties. Basée sur les dispositions de la loi électorale paraguayenne, elle aborde les aspects suivants du processus électoral :

1. Les renseignements généraux sur l'observateur, le centre de votation et la table de vote;
2. La table de vote;
3. Le matériel électoral;
4. Les électeurs;
5. Les plaintes;
6. Les autres observations;
7. Le dépouillement et le décompte des suffrages;
8. L'évaluation globale.

Afin de recueillir ces informations, les observateurs se sont adressés essentiellement aux représentants des tables de vote.

Les six équipes d'observateurs ont également cherché à obtenir un bon échantillonnage des pratiques de votation en visitant des centres de votation situés dans différents types de quartiers. Ainsi, dans les départements *Central*, *Capital*, *Cordillera*, *Paraguarí* et *Presidente Hayes*, ils ont visité des centres de votation installés dans des quartiers populaires, de la classe moyenne et des classes plus aisées.

³¹ Voir l'Annexe 13 pour consulter l'itinéraire de l'équipe n° 6.

7. LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA

Voici les principaux constats de l'observation concernant les éléments suivants :

- Les tables de vote;
- Le matériel électoral (deux tableaux);
- Les plaintes;
- Les observations générales et;
- Le dépouillement et le décompte des suffrages³².

7.1. LES TABLES DE VOTE

Pour la vaste majorité des tables de vote, aucun retard significatif n'est à signaler en ce qui a trait au début du vote. Les quelques retards à signaler ont comme causes l'arrivée tardive du matériel électoral et/ou du personnel électoral. Ce fut notamment le cas pour les centres de votation suivants :

- *Colegio L. Sánchez de Paez-Pacheco*, situé dans le district Carapeguá-05 (département Paraguarí) ;
- *Asociación del Ministerio de Hacienda*, situé dans le district Lambaré-13 (département Central);
- *Colegio Nacional Santa Lucia*, situé également dans le district Lambaré-13 (département Central) et;
- *Asunción Escalada*, situé dans le district La Catedral-02 (département Capital).

Les données relatives aux tables de vote sont présentées dans le tableau suivant :

	OUI	NON	Aucune réponse
Site et aménagement de la table de vote convenables	154	28	6
Bureau de vote complet	177	4	7
Présence des forces de sécurité	161	15	13
Présence des représentants des candidats/partis	172	10	6
Présence de publicité électorale sur les lieux	24	151	10
Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs	7	169	12

Pour la majorité des tables de vote, le site et l'aménagement étaient convenables. Les principales lacunes observées sont le manque d'espace, les urnes facilement accessibles et des tables trop étroites. Notons particulièrement le cas du centre de votation *Escuela de Remansito* du district Villa Hayes (*Presidente Hayes*), où toutes les tables étaient rondes et trop petites. Par ailleurs, l'espace était clairement restreint, empêchant le vote de se dérouler de manière ordonnée.

³² Ces résultats ne sont que le reflet d'une appréciation réalisée par les membres de la délégation de la COPA.

Plus particulièrement, plusieurs lacunes sur le plan de l'aménagement du site ont été observées au centre de votation *Instituto de Formación Docente* du district Eusebio Ayala-13 (*Cordillera*). Par exemple, une série d'isoloirs étaient placés à l'intérieur d'une classe, empêchant ainsi le personnel électoral de pouvoir prévenir certaines irrégularités, du fait que la table de vote était placée à l'extérieur, loin des isoloirs. Il était donc impossible de savoir si l'électeur faisait usage d'un téléphone cellulaire, ce qui est prohibé par la loi électorale.

De plus, certains centres de votation ne permettaient pas un accès pour personnes handicapées. Ce fut le cas entre autres du centre de votation *Colegio Nacional E.M.D. General Elizardo Aquino* du district Luque-17 (*Central*).

La manière dont étaient disposées les urnes a également été un problème assez fréquent. Ce problème s'explique par le format de l'urne, essentiellement un sac de plastique auquel le personnel électoral ou même toute autre personne pouvait facilement avoir accès, étant accrochées aux tables de vote. Nous reviendrons sur cet élément au point 7.2 portant sur le matériel électoral.

Le vote s'est déroulé sans intimidation dans la quasi-totalité des centres de votation. Notons le cas du centre de votation *Colegio Virgen de Nazareth* du district La Recoleta-04 (*Capital*), où un groupe politique est venu indisposer les électeurs, incitant les forces policières à disperser le groupe en question.

Très peu de tables de vote étaient incomplètes. Signalons seulement quatre tables où ce fut le cas sur près de 190 tables de vote observées.

Enfin, dans la vaste majorité des cas où les membres des tables de vote ne se sont pas présentés pour exercer le rôle qui leur avait été conféré, des suppléants ont été choisis parmi les électeurs dans les files. Ces situations ont donc entraîné des retards lors de l'ouverture du vote. À noter toutefois que pour la quasi-totalité des tables de vote, les membres initialement désignés se sont effectivement présentés.

7.2. LE MATÉRIEL ÉLECTORAL

Le matériel électoral a été fourni en quantité suffisante et en conformité avec les normes prescrites dans la vaste majorité des tables de vote observées. Les données relatives au matériel électoral sont présentées dans le tableau suivant :

	OUI	NON	Aucune réponse
Urnas adéquatement scellées	155	19	14
Isoloirs garantissant le secret	156	26	7
Liste électorale	163	8	17
Bulletins de vote en nombre suffisant	179	0	9

D'abord, les bulletins de vote ont été remis en quantité suffisante à toutes les tables.

En ce qui a trait aux isoloirs, dans les cas où ils ne garantissaient pas le secret du vote, ceci s'expliquait principalement par la façon dont ils étaient disposés. À ce chapitre, près de 16 % du nombre total de tables de vote observées ne garantissaient pas le caractère secret du vote.

Par exemple, au centre de votation *Instituto de Formación Docente* du district Eusebio Ayala-13 (*Cordillera*), le caractère secret du vote n'était pas respecté. Plusieurs isoloirs étaient en effet placés au centre de la cour, à la vue des passants.

En ce qui a trait aux urnes, plusieurs problèmes ont été rapportés, principalement en lien avec le format, le fait qu'elles étaient accrochées aux tables et l'ouverture prévue pour y déposer les bulletins de vote. En effet, plusieurs observateurs ont rapporté des lacunes en lien avec le contenu facilement accessible des urnes pour les membres de la table de vote. Dans les faits, les urnes étaient effectivement scellées dans la vaste majorité des cas, tel que l'article 198 a) de la loi électorale paraguayenne le prescrit. Cependant, l'ouverture laissée pour y déposer les bulletins de vote était suffisamment grande pour que les membres de la table de vote aient accès au contenu des urnes. Cette situation particulière a créé une certaine confusion chez les observateurs, certains se basant exclusivement sur la loi électorale pour affirmer qu'elles étaient adéquatement scellées et d'autres jugeant le contraire.

Mentionnons également le cas du centre de votation *Colegio Nacional General Pablo Avila* du district La Recoleta-04 (*Capital*), où une urne s'est détachée de la table de vote n° 10 et les bulletins se sont envolés au vent vers le gymnase. Une urne scellée en forme de boîte où tout autre format plus sécuritaire aurait clairement prévenu une telle situation.

À la table n° 44 du centre de votation *Colegio Nacional Raúl Peña* du district Caacupe-00 (*Cordillera*), les urnes en plastique étaient placées de sorte que les gens les accrochaient au passage. Ces urnes étaient également largement ouvertes, donc mal scellées.

Ces situations font en sorte d'augmenter le risque de perdre des bulletins de vote et facilitent leur manipulation par le personnel électoral.

Les données relatives au matériel électoral et au travail des membres du bureau de vote sont présentées dans le tableau suivant :

	Très bon	Bon	Faible	Très faible	Aucune réponse
Le matériel électoral	81	90	4	2	11
Le travail des membres du bureau de vote	76	83	14	3	19

Pour plus de 90 % des tables de vote le matériel électoral était adéquat. Par ailleurs, le travail du personnel électoral a été qualifié de très bon ou de bon pour près de 85 % des tables de vote.

Parmi les lacunes observées, signalons entre autres l'absence d'identification de la table et les cabines électorales mal assemblées, qui ne respectaient pas le secret du vote, notamment aux six tables de vote suivantes :

- Table n° 14 du centre de votation *Colegio Nacional Mariscal J.F. Estigarribia* du district Carapegua-05 (*Paraguarí*);
- Table n° 13 du centre de votation *Escuela Básica no. 77* du district Paraguarí-00 (*Paraguarí*);
- Table n° 21 du centre de votation *Escuela no. 295 Panamericana Cia. Pecujajo* du district Yaguarón-27, situé dans le département *Paraguarí*;
- Table n° 7 du centre de votation *Escuela no. 1637 Defensores del Chaco* du district Villa Hayes (*Presidente Hayes*);
- Table n° 9 du centre de votation *Colegio Nacional General Pablo Avila* du district La Recoleta-04 (*Capital*) et;
- Table n° 4 du centre de votation *Escuela no. 207 Blas Garay* du district La Recoleta-04 (*Capital*).

En ce qui a trait au travail du personnel électoral, les observateurs ont relevé des lacunes à 17 tables de vote. Mentionnons les éléments les plus problématiques. D'abord, à la table n° 14 du centre de votation *Colegio Nacional Mariscal J.F. Estigarribia* du district Carapegua-05 (*Paraguarí*), un membre du personnel électoral a ouvert une urne qui était préalablement scellée.

À la table n° 5 du centre de votation *Colegio Nacional Julio Correa* du district Luque-17 (*Central*), les observateurs ont noté un manque de formation et de connaissance du personnel quant à la procédure de vote. Par exemple, le personnel omettait d'expliquer l'importance de plier le bulletin de vote après le choix effectué. Les observateurs ont constaté à quelques reprises que les bulletins de vote étaient déposés dans l'urne sans être pliés.

Enfin, à la table n° 1 du centre de votation *Escuela de Remansito* du district Villa Hayes (*Presidente Hayes*), le personnel électoral semblait très confus et manquait clairement de formation, ralentissant ainsi beaucoup la procédure de vote. À cette même table, un des membres du personnel électoral manipulait des bulletins de vote remplis.

7.3. LES PLAINTES

En général, peu de plaintes ont été déposées par les représentants des partis politiques, les candidats ou les citoyens. Le tableau suivant présente les données relatives aux plaintes :

	OUI	NON	Aucune réponse
Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats	6	123	59
Plaintes formulées par les électeurs	11	111	66

Néanmoins, certains types de plaintes ont été formulés aux observateurs.

D'abord, certains électeurs se sont plaints du temps d'attente aux tables de vote suivantes :

- Table n° 21 du centre de votation *Lic. Nacional República de Guatemala* du district Yaguarón-27 (*Paraguarí*);
- Table n° 11 du centre de votation *Colegio L. Sánchez de Paez-Pacheco*, situé dans le district Carapeguá-05 (*Paraguarí*);
- Table de vote n° 3 du centre de votation *Escuela de Remansito* du district Villa Hayes (*Presidente Hayes*).

De plus, un électeur s'est plaint de la présence d'une personne non-autorisée dans l'isoloir au centre de votation *Instituto de Formación Docente* du district Eusebio-Ayala (*Cordillera*).

Certains témoins (*veedores*) mandatés par les partis politiques ont également dénoncé l'accès difficile aux tables de vote, entre autres dû au fait que l'espace était très restreint. Ce fut le cas pour la table de vote n° 3 du centre de votation *Defensores del Chaco* du district Villa Hayes (*Presidente Hayes*).

Enfin, plusieurs électeurs étaient insatisfaits du travail effectué à la table de vote n° 3 du centre de votation *Escuela de Remansito* du district Villa Hayes (*Presidente Hayes*). Notons que le temps d'attente à cette table était exceptionnellement long, soit près de quatre heures. Le temps d'attente et les longues files furent également un problème dénoncé au centre de votation *Colegio Nacional Santa Lucia* du district Lambaré-13 (*Central*).

7.4. AUTRES OBSERVATIONS

De manière générale, la vaste majorité des dispositions de la loi électorale ont été respectées. Les données relatives aux autres observations sont présentées dans le tableau suivant :

	OUI	NON	Aucune réponse
Respect du caractère secret du vote	157	15	16
Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir	27	142	20
Respect des procédures électorales par le personnel	163	7	18
Compréhension de la procédure par les électeurs	156	14	24
Présence dans le bureau de vote de personnes non autorisées	20	139	29
Passage d'autres observateurs internationaux	64	99	25
Déroulement du vote dans l'ordre	161	8	19
Interruption du vote dans la journée	11	96	81

Dans le cas du respect du caractère secret du vote, les tables où certaines lacunes ont été constatées étaient celles où l'emplacement de l'isoloir posait problème. Les données relatives à l'aménagement des isolements sont traitées au point 7.2 portant sur le matériel électoral.

Dans la très grande majorité des cas où plus d'une personne se trouvait dans l'isoloir, c'était pour porter assistance à l'électeur. Notons cependant quelques cas où les raisons pour lesquelles plus d'un individu se trouvait dans l'isoloir demeurent inconnues.

Les membres de la délégation ont croisé beaucoup d'observateurs internationaux provenant de diverses organisations ou institutions présentes sur le territoire paraguayen. À ce titre, les autorités du TSJE avaient d'ailleurs indiqué que le processus électoral 2013 était le plus observé de l'histoire du Paraguay. Ainsi, pour près de 40 % des tables de vote observées, les parlementaires ont noté la présence d'autres observateurs internationaux.

7.5. LE DÉPOUILLEMENT ET LE DÉCOMPTE DES SUFFRAGES

Les observateurs de la COPA ont été témoins du dépouillement et du décompte des suffrages dans les centres de votation suivants :

- *Colegio Nacional Dr. Francia* du district Yaguarón-27 (*Paraguarí*);
- *Escuela no.82 República de Honduras* du district Ypacarai-33 (*Central*);
- *Escuela de Remansito* du district Villa Hayes (Presidente Hayes);
- *Escuela no.26 Elizardo Aquino* du district Luque-17 (*Central*);
- *Escuela Parroquial no.1046 Sto. Domingo de Guzman* du district Lambaré-13 (*Central*);
- *Colegio San José* du district San Roque-03 (*Capital*).

Le dépouillement s'est déroulé avec sérieux, dans le calme, dans la transparence et dans le respect des dispositions de la loi électorale; les observateurs de la COPA n'ont noté aucune anomalie sur ce plan. Les témoins (*veedores*) et les représentants des partis politiques ont contribué à assurer un certain contrôle sur la transparence du dépouillement. Les observateurs de la COPA tiennent à féliciter l'organisation électorale pour l'efficacité dans la compilation des résultats. Les observateurs n'ont reçu aucune plainte formelle quant au décompte des voix.

Les observateurs de la COPA n'ont malheureusement pas été en mesure de témoigner du transfert des résultats entre les centres de transmission (CTX) et le siège de la justice électorale. Notons qu'un système informatisé (TREP) a été développé en collaboration avec l'OEA afin de sécuriser le transfert des résultats préliminaires. À ce titre, plusieurs garanties en lien avec le fonctionnement du système de transmission des résultats assurent un niveau de sécurité et d'efficacité adéquat. Ce système et son fonctionnement sont traités au point 5.2.8 du présent rapport.

8. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

Au terme de l'observation, les membres de la délégation de la COPA ont constaté que les opérations de vote s'étaient globalement déroulées dans le calme, respectant généralement les règles électorales en vigueur et la majorité des standards internationaux en matière d'élections démocratiques.

Ils ont été impressionnés par le sens civique et le sérieux démontrés par les citoyens ainsi que par la qualité de l'encadrement assuré par le TSJE. Les membres de la délégation ont d'ailleurs tenu à souligner par voie de communiqué la « [...] transparence, la disponibilité ainsi que l'excellent travail du Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay »³³. Notons également une participation appréciable des citoyens au scrutin. Le taux de participation a grimpé de 4.6 points de pourcentage pour s'établir à 68.6 %, en comparaison aux élections de 2008.

Il s'agissait de la deuxième fois qu'une mission d'observation électorale de la COPA se rendait au Paraguay pour y observer les élections générales, la dernière remontant à 2008. À la suite de cette mission, des recommandations avaient été soumises aux autorités électorales paraguayennes afin d'améliorer les opérations le jour du scrutin notamment :

- 1. d'améliorer l'exactitude de la liste électorale de manière à dissiper les doutes à son sujet et accroître la confiance des citoyens et des partis politiques à l'égard de cet instrument, de limiter les risques d'irrégularités et de permettre le bon déroulement des opérations le jour du vote;**
- 2. dans l'éventualité où le vote papier serait maintenu, d'améliorer la qualité du matériel électoral, notamment la taille des urnes de plastique souple et transparent, de manière à prévenir toute irrégularité;**
- 3. d'apporter des précisions quant au rôle, obligations et droits des forces de l'ordre présentes dans les centres de votation**³⁴.

À la lumière des observations faites lors du scrutin du 21 avril 2013, notons que les commentaires généraux des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral soutiennent que la liste électorale ne posait pas réellement de problèmes quant à sa fiabilité.

La qualité du matériel électoral demeure toutefois une préoccupation pour les membres de la délégation, notamment en ce qui a trait au format des urnes. Les observateurs de la COPA ont constaté que ces urnes débordaient rapidement et que les bulletins dépassant de la fente de l'urne pourraient facilement s'en échapper ou encore être subtilisés. Les membres de la délégation ont été témoins à quelques reprises d'irrégularités mineures associées aux urnes. Mentionnons notamment le cas du centre de votation *Colegio Nacional General Pablo Avila* du district La Recoleta-04 (*Capital*), où une urne s'est détachée de la table de vote n° 10 et les bulletins se sont envolés au

³³ Le communiqué de presse final de la mission se trouve à l'Annexe 15 du présent rapport.

³⁴ COPA.2008. Rapport de la mission d'observation électorale au Paraguay dans le cadre des élections générales, p. 32-33.

vent vers le gymnase. À la table n° 1 du centre de votation *Escuela de Remansito* du district Villa Hayes (*Presidente Hayes*), un des membres du personnel électoral manipulait des bulletins de vote remplis, après avoir préalablement ouvert l'urne.

Enfin, les observateurs n'ont pas véritablement constaté de problèmes en lien avec le rôle, les obligations et les droits des forces de l'ordre.

En ce qui concerne les principaux risques de fraudes ou d'irrégularités appréhendés par les représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral lors des rencontres de travail avant le jour des élections, - soit 1) l'achat de votes et 2) la remise d'une somme d'argent à un représentant préalablement désigné à titre de membre d'une table de vote pour qu'il ne se présente pas le jour de l'élection afin qu'un partisan d'un parti politique rival assure ses fonctions - la délégation de la COPA n'a pas été témoin directement de tels actes. En ce qui a trait au deuxième point, rappelons qu'il est très difficile de savoir si, dans les cas où des suppléants ont été choisis dans la file pour remplacer les membres qui ne se sont pas présentés, c'était effectivement une manœuvre opérée par un des principaux partis politiques.

Enfin, les observateurs ont noté la présence de « *boca de urnas* » ou « *exit polls* » à la sortie des centres de votation. Cette pratique, qui va à l'encontre de la loi électorale, vise à fournir des résultats préliminaires à certains médias, principalement des radios. Les observateurs de l'équipe n° 3 ont notamment en effet observé directement cette pratique au centre de votation *Esc. n° 1149 Eugenio de Mazenot* du district Benjamin Aceval (*Presidente Hayes*).

RECOMMANDATIONS :

Les témoignages de représentants impliqués dans le processus électoral indiquent que l'achat de votes s'opère généralement à travers la vente des cartes d'électeur, sachant que bien souvent, l'identité n'est pas véritablement contrôlée, selon plusieurs observations faites par les membres de la délégation. Saluons tout de même les mesures prises par les autorités électorales afin de prévenir la fraude électorale et l'achat de votes, notamment celles contenues dans la résolution 34/2013. Toutefois, bien que les dispositions légales soient suffisantes, il apparaît clair que le contrôle de l'identité de l'électeur doit être renforcé par une meilleure formation du personnel électoral. Afin de pallier à ce problème, la délégation de la COPA recommande donc de :

RECOMMANDATION 1

S'assurer, lors de la formation du personnel électoral, que le contrôle de l'identité de l'électeur soit resserré, notamment en insistant sur la nécessité de vérifier si la photo correspond effectivement à l'identité de l'électeur.

Les urnes devraient être toujours adéquatement scellées, inaccessibles pour quiconque souhaiterait manipuler les bulletins de vote et fixées de sorte qu'elles ne puissent être volées ou emportées par le vent. De même, les isolements devraient toujours être à la vue des membres de la table de vote et disposés de manière à assurer le caractère secret du vote.

Compte tenu des nombreux problèmes soulevés en lien avec le format des urnes et l'emplacement des isolements, la délégation de la COPA recommande de :

RECOMMANDATION 2

Prévoir un type d'urne, autre que des sacs de plastique, qui puisse être adéquatement scellée ainsi qu'un aménagement sécurisant le matériel et garantissant le secret du vote.

Certains problèmes ont été soulevés en lien avec la représentation des partis politiques aux tables de vote. Pour rappel, ces problèmes sont les suivants :

1. La remise d'une somme d'argent à un membre préalablement désigné à une table de vote pour qu'il ne se présente pas le jour de l'élection afin qu'un partisan d'un parti politique rival assure ses fonctions;
2. L'accès limité des témoins mandatés par les autres partis aux tables de vote.

La loi électorale prescrit qu'en cas d'absence d'un des membres de la table de vote, son suppléant doit le remplacer. Or, dans les faits, plusieurs observateurs ont pu constater que le membre absent était remplacé par un électeur pris au hasard dans la foule. Cette situation peut entraîner d'autres problèmes découlant du fait que l'électeur n'est aucunement formé pour remplir ces fonctions.

À la lumière de ces observations, la délégation de la COPA recommande de :

RECOMMANDATION 3

S'assurer que le suppléant soit formé et issu du même parti que le membre ne s'étant pas présenté, notamment en prévoyant un bassin de suppléants disponibles le cas échéant.

Enfin, l'absence de réglementation en ce qui concerne les dépenses de campagne a été soulignée par plusieurs intervenants rencontrés. Notamment, le déséquilibre entre les ressources à la disposition des différents mouvements politiques a souvent été identifié comme un facteur compromettant l'égalité des chances dans le processus électoral. Par conséquent, la délégation de la COPA tient à formuler la recommandation suivante.

RECOMMANDATION 4

S'assurer de mettre en place un cadre légal pour garantir l'équité du financement politique en portant une attention particulière aux dépenses de campagne de plus en plus élevées.

En conclusion, les membres de la délégation tiennent à remercier le Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay pour leur disponibilité et leur transparence, de même que pour l'organisation du programme d'information et d'accueil offert aux observateurs internationaux.

Les membres de la délégation de la COPA souhaitent aussi souligner l'accueil cordial et chaleureux qui leur a été réservé par les représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral lors des rencontres de travail avant le jour du scrutin, ainsi que par les citoyens et les travailleurs électoraux à l'occasion de leurs visites dans les centres de votation.

ANNEXES

ANNEXE 1 - HISTORIQUE DES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA COPA

Pays	Date du scrutin	Type d'élections
Mexique	1 ^{er} juillet 2012	Présidentielle
État de Mexico	3 juillet 2011	Poste de gouverneur de l'État
Colombie	30 mai 2010	Présidentielle (1 ^{er} tour)
Bolivie	6 décembre 2009	Générales anticipées
Mexique	5 juillet 2009	Législatives
Salvador	16 mars 2009	Présidentielle (2 ^e tour)
Paraguay	20 avril 2008	Générales
Argentine	28 octobre 2007	Présidentielle et législatives
Guatemala	9 septembre 2007	Présidentielle et législatives (1 ^{er} tour)
Nicaragua	5 novembre 2006	Présidentielle et législatives
Brésil	1 ^{er} octobre 2006	Présidentielle et législatives (1 ^{er} tour)
Mexique	2 juillet 2006	Présidentielle et législatives
Bolivie	18 décembre 2005	Présidentielle et législatives

ANNEXE 2 - LETTRE D'INVITATION OFFICIELLE DE LA PART DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE JUSTICE ÉLECTORALE, M. ALBERTO RAMÍREZ ZAMBONINI

Tribunal Superior de Justicia Electoral

Nota Presidencia N° 418/2012

Asunción, 23 de noviembre de 2012

EXCELENCIA

Tengo el honor de dirigirme a usted, en razón de saludarlo muy cordialmente, al momento de referirle las Elecciones de Presidente y Vicepresidente de la República, Senadores, Diputados, Parlamentarios del Mercosur, Gobernadores y Miembros de las Juntas Departamentales, convocadas para el 21 de abril de 2013, en todo el territorio de la República del Paraguay.

Al respecto, a criterio de este Tribunal Superior, dar a conocer en detalle los aspectos que hacen al proceso de las próximas elecciones, tener un análisis del mismo y monitoreo de la efectiva aplicación de las más elementales normas internacionales en materia de derechos civiles y políticos por parte de observadores internacionales conocedores de la administración electoral, dará mayor confiabilidad al proceso electoral de nuestro país.

En ese sentido, y a la luz de las actividades que la Justicia Electoral se encuentra realizando en vistas a la organización de las referidas elecciones, le extiendo la cordial invitación para que la Confederación Parlamentaria de las Américas participe con una Misión de Observación Electoral que nos acompañe en nuestro proceso electoral, dada la importancia que reviste la presencia internacional de ese prestigioso organismo como fiscalizadores de nuestros comicios.

Lamentablemente por razones presupuestarias, nuestros recursos no permiten financiar su participación, sin embargo, en caso de existir disponibilidad o interés por parte de su organización, agradeceré efectuar la correspondiente comunicación con la Abg. Gabriela Sanabria, Directora de Relaciones Internacionales y Protocolo, a la siguiente dirección electrónica gsanabria@tsje.gov.py o al teléfono (+595 21) 618 0217.

Sin otro particular, aprovecho la ocasión para hacerle llegar mis expresiones de estima y consideración personal.



Alberto Ramírez Zambonini
Presidente

A Su Excelencia
JACQUES CHAGNON, Presidente
Confederación Parlamentaria de las Américas, COPA
E. S. D.

TSJE/DRIP/ma

TRIBUNAL SUPERIOR DE JUSTICIA ELECTORAL
Avda. Eusebio Ayala N° 2759 esq. Santa Cruz de la Sierra
Telefax 595 21 618 0217 Email: protocolo@tsje.gov.py
Asunción, Paraguay

ANNEXE 3 – RECOMMANDATION SUR L'ENVOI D'UNE MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU PARAGUAY



CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
XXV^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
VILLE DE MEXICO, MEXIQUE
LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2012

Projet de recommandation sur l'envoi d'une mission d'observation électorale au Paraguay

CONSIDÉRANT la tenue prochaine des élections générales, le 21 avril 2013, au Paraguay;

CONSIDÉRANT que la participation de parlementaires de la COPA à des missions multilatérales d'observation électorale est prioritaire pour atteindre son objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt cette élection générale pour toute la communauté des Amériques; et

CONSIDÉRANT que le Tribunal Supérieur de Justice Électorale de la République du Paraguay a fait parvenir une correspondance datée du 23 novembre 2012 adressée au président de la COPA, M. Jacques Chagnon, pour l'inviter à former une délégation de parlementaires observateurs, dans le but de témoigner du processus électoral 2013.

NOUS, membres du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques, réunis à Mexico, Mexique, le 1^{er} décembre 2012 :

MANIFESTONS notre appui et notre solidarité au peuple paraguayen et aux institutions démocratiques de ce pays dans l'organisation des élections générales du 21 avril 2013;

PROPOSONS l'envoi d'une mission d'observation électorale de la COPA lors de cette élection au Paraguay, dans le respect de la souveraineté nationale de ce pays;

NOUS ENGAGEONS à respecter, lors de la formation d'une délégation de parlementaires des Amériques, les principes d'équilibre régional et de pluralisme politique, et à nous assurer que la mission d'observation remplit ses fonctions de façon indépendante et impartiale tel que stipulé dans le *Règlement des missions d'observation électorale de la COPA*.

2012-12-01

ANNEXE 4 - LETTRE DE DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COPA



Le Président

Le 11 avril 2013

Monsieur Alberto Ramírez Zambonini
Président du Tribunal Supérieur de Justice Électorale
Av. Eusebio Ayala N° 2759
c/Sta. Cruz de la Sierra
C.P. 1888
Asunción
RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY

Objet : Élections générales du 21 avril 2013, au Paraguay

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que la mission d'observation électorale de la COPA, qui se déroulera du 17 au 22 avril 2013, sera composée des personnes suivantes :

Chef de la mission :

- **M. Gilles Chapadeau**, président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA et député de l'Assemblée nationale du Québec.

Membres :

- **M. Miguel Ángel Chico Herrera**, vice-président de la COPA pour l'Amérique du Nord et sénateur du Sénat de la République, Mexique;
- **M^{me} Ileana Brenes Jiménez**, vice-présidente de la COPA pour la région Amérique centrale et députée de l'Assemblée législative du Costa Rica;
- **M. Manuel Santiago Godoy**, président de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M. Mashur Lapad**, vice-président de la Chambre des sénateurs de la province de Salta, Argentine;
- **M. Alfredo Jorge**, sénateur de la Chambre des sénateurs de la province de Salta, Argentine;

...2

Secrétariat du Québec – Secretaría de Quebec – Québec Secretariat – Secretaria de Quebec
Assemblée nationale du Québec - 1020, rue des Parlementaires, 6^e étage - Québec (Québec) G1A 1A3 - CANADA
Téléphone : 1 418 644-2888 - Télécopieur : 1 418 643-1865 - copa@assnat.qc.ca - Site Internet : www.copa.qc.ca

- **M. Hector Miguel Calabro**, député de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M. Oscar Raúl Díaz**, député de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M. Jesús Ramón Villa**, député de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M. Jorge Ignacio Jarsun Lamónaca**, député de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M. Antonio René Hucena**, député de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M. Lucas Javier Godoy**, député de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M. Omar Alejandro Soches López**, député de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M. Paes Landim**, député de la Chambre des députés fédérale du Brésil;
- **M. Luis Eduardo Cherem**, député de l'Assemblée législative de l'État de Santa Catarina, Brésil;
- **M^{me} Gioconda María Saltos Espinoza**, députée de l'Assemblée nationale de l'Équateur;
- **M. Luis Fernando Salazar**, sénateur du Sénat de la République, Mexique;
- **M. Raúl Morón Orozco**, sénateur du Sénat de la République, Mexique;
- **M. Fernando Yunes Márquez**, sénateur Sénat de la République, Mexique;
- **M. Fausto Liz Quinones**, député du Parlement Centroaméricain pour la République dominicaine;
- **M^{me} Josée Charette**, directrice des opérations électorales et adjointe au Directeur général des Élections du Québec, Canada;
- **M. Patrick Giasson**, coordonnateur de la mission d'observation électorale au Paraguay et conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, Assemblée nationale du Québec, Canada;
- **M. André Brandão Henriques Maimoni**, conseiller du Secrétariat du Brésil de la COPA, Union nationale des législatures des États fédérés (UNALE), Brésil;
- **M. Pierre-Luc Turgeon**, conseiller en coopération internationale, Directeur général des Élections du Québec, Canada.

En vous souhaitant le meilleur des succès dans l'organisation de ces élections, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

JACQUES CHAGNON
Président de l'Assemblée nationale du Québec

**ANNEXE 5 - LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES PRÉSENTES POUR LE
SCRUTIN DU 21 AVRIL 2013**

1. Union interaméricaine d'organismes électoraux (UNIORE)

Site web: <http://www.uniore.org/>

2. Organisation des États américains (OEA)

Site web: <http://www.oas.org/fr/>

3. Réseau latino-américain et des Caraïbes pour la démocratie (REDLAD)

Site web: <http://www.redlad.org/>

4. Fondation "Semillas para la democracia"

Site web : <http://www.semillas.org.py/>

5. Centre d'aide et de promotion électorale de l'Institut interaméricain des droits de l'homme (CAPEL)

Site web: <http://www.iidh.ed.cr/capel/>

6. Centre Carter

Site web: <http://www.cartercenter.org/index.html>

7. Union européenne

Site web: http://eeas.europa.eu/delegations/paraguay/index_es.htm

8. UNASUR

Site web: <http://www.unasursg.org/>

9. Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA)

Site web: <http://www.idea.int/>

10. National Democratic Institute (NDI)

Site web: <http://www.ndi.org/>

11. Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES)

Site web : <http://www.ifes.org/>

12. Union des partis latinoaméricains (UPLA)

Site web: <http://upla.net/modules/boletin09/>

13. Organisation démocrate-chrétienne d'Amérique

Site web: <http://www.odca.org.mx/index.php>

1. BULLETIN DE VOTE OFFICIEL



TRIBUNAL SUPERIOR DE JUSTICIA ELECTORAL
Elecciones Generales y Departamentales 21 de Abril de 2013

Tribunal Superior de Justicia Electoral

MODELO DE BOLETIN DE VOTO

A fin de dar cumplimiento a lo dispuesto por el Art.173 de la Ley 834/96, el cual reza: "Una vez asignados los números y colores en los boletines, la Justicia Electoral ordenará la publicación por una sola vez, en dos diarios de gran circulación, del modelo, número y color del boletín correspondiente a las candidaturas que concurren a elección.", se procede a hacer efectivo lo previsto en el Numeral 1, Punto 24 de la Resolución TSJE N° 3/2012 "Que establece el Cronograma Electoral para las Elecciones Generales y Departamentales del año 2013", en lo referente a la Publicación del Modelo de Boletín de Voto, garantizando de esta manera la observancia plena de las características y medidas de seguridad a ser implementadas en las boletas de sufragio, detalladas en Numeral 4 de la Resolución TSJE N° 34/2013, el cual transcribo en su parte pertinente dice: "Características: 1) Los boletines serán únicos, divididos en espacios cuadriláteros de 4 centímetros. 2) Cada espacio tendrá un color y número diferenciado. 3) Habrá un solo boletín para el cargo de Presidente y Vicepresidente de la República, uno para la Cámara de Senadores, uno para la Cámara de Diputados, uno para Parlamentarios del MERCOSUR, uno para Gobernador y uno para Junta Departamental. 4) El contenido y los colores del modelo oficial serán fijados por la Justicia Electoral. 5) En los boletines para los cargos uninominales figurarán el nombre, la fotografía impresa del rostro de los candidatos. 6) En los boletines para los cargos plurinominales figurarán el nombre, la fotografía impresa del rostro del primer candidato de la lista que encabezará y el número de cada Partido. Movimiento Político, Alianza Electoral o Concertaciones. Medidas de Seguridad: 1) Serán impresos en papel de 90 gramos. 2) En el anverso contará con códigos de barras indicadores de la dirección electoral en el ángulo superior derecho, con especificaciones técnicas (País, Departamento, Cargo o Candidatura y fecha de las elecciones). 3) Se imprimirá al costado lateral izquierdo en sello de agua con el escudo oficial de la Justicia Electoral. 4) Al reverso se identificará los cargos o candidaturas mediante hologramas, sellos de agua, figuras geométricas y colores en las ¼ partes de los boletines, excluyendo el espacio sombreado en la parte superior izquierda en la cual se plasmará el número de mesa y las firmas de los miembros de mesa. 5) Los boletines de votos se agruparán en cantidad de 200 por mesa, en forma de cuadernillos troquelados, sistema de chequera, a fin de ser retirados con facilidad por los miembros de mesa, se implementarán códigos identificatorios de correlatividad de cada uno de los mismos.

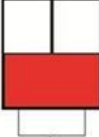
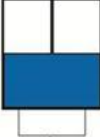
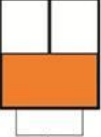
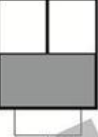
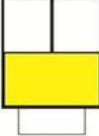
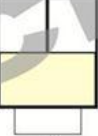
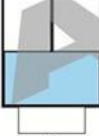
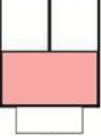
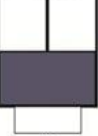
Asimismo, se cumple en recordar a los Partidos y Movimientos Políticos, Alianzas Electorales y Concertaciones, que al amparo del Numeral 1, Punto 27 de la Resolución TSJE N° 3/2012, "EL TIEMPO LIMITE PARA PRESENTAR RENUNCIA DE CANDIDATURA A LOS EFECTOS DE LA EXCLUSION PARA LA IMPRESION DE LOS BOLETINES DE VOTO es hasta el viernes 15 de marzo de 2013, y se efectuarán ante el Tribunal Electoral de la Capital, Primera Sala".

REPÚBLICA DEL PARAGUAY
JUSTICIA ELECTORAL

BOLETÍN DE VOTO OFICIAL

PERIODO 2013 - 2018

MARCAR CON BOLLGRAPO DENTRO DEL RECUADRO LA CANDIDATURA DE SU PREFERENCIA

			
MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ
			
MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ
			
MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ

Firma de los Miembros de Mesa

Vocal Presidente Vocal

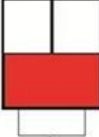
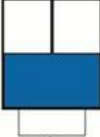
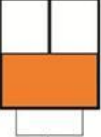
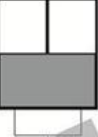
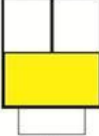
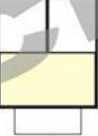
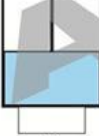
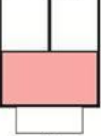
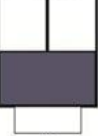
CANDIDATOS A PRESIDENTE Y VICE PRESIDENTE

REPÚBLICA DEL PARAGUAY
JUSTICIA ELECTORAL

BOLETÍN DE VOTO OFICIAL

PERIODO 2013 - 2018

MARCAR CON BOLLGRAPO DENTRO DEL RECUADRO LA CANDIDATURA DE SU PREFERENCIA

			
MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ
			
MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ
			
MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ	MARQUE AQUÍ

Firma de los Miembros de Mesa

Vocal Presidente Vocal

CANDIDATOS A PRESIDENTE Y VICE PRESIDENTE

2. BULLETIN DE VOTE POUR LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE

**PRESIDENTE
Y
VICE PRESIDENTE**



**REPÚBLICA DEL PARAGUAY
JUSTICIA ELECTORAL**



**ELECCIONES
GENERALES 2013**

BOLETÍN DE VOTO OFICIAL

CANDIDATOS A PRESIDENTE Y VICEPRESIDENTE DE LA REPUBLICA

PERIODO 2013 - 2018

Prohibida su reproducción en cualquiera de sus partes

MARCAR CON BOLÍGRAFO DENTRO DEL RECUADRO LA CANDIDATURA DE SU PREFERENCIA

**ELECCIONES GENERALES
Y DEPARTAMENTALES
21 DE ABRIL DE 2013**



LISTA 1
PARTIDO COLORADO
A.N.R.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 3
CONCORDANCIA
MERCADERES
C.A.R.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 4
ALIANZA PARAGUAY
ALEGRE
A.P.A.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 5
PARTIDO
HUMANISTA PARAGUAYO
P.H.P.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 7
UNION NACIONAL
DE CIUDADANOS ETICOS
U.N.C.E.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 8
PARTIDO PATRIA GUERRA
P.P.G.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 10
PARTIDO BLANCO
P.B.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 14
PARTIDO DE LOS
TRABAJADORES
P.T.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 40
CONCERTACION NACIONAL
FRENTE GUASU
F.G.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 55
PARTIDO PATRIA LIBRE
P.P.L.

↑
MARQUE AQUÍ

LISTA 69
MOVIMIENTO KUNA PYRENDA
M.K.P.

↑
MARQUE AQUÍ

Nº: 001

3. BULLETIN DE VOTE POUR LES SÉNATEURS

REPÚBLICA DEL PARAGUAY
JUSTICIA ELECTORAL

ELECCIONES GENERALES 2013

ELECCIONES GENERALES Y DEPARTAMENTALES
21 DE ABRIL DE 2013

BOLETÍN DE VOTO OFICIAL
CANDIDATOS A SENADORES DE LA NACION
PERIODO 2013 - 2018

Prohibida su reproducción en cualquiera de sus partes

MARCAR CON BOLÍGRAFO DENTRO DEL RECUADRO LA CANDIDATURA DE SU PREFERENCIA

 1 LILIAN SAMANIEGO PARTIDO COLORADO A.N.R. MARQUE AQUI	 2 BLAS LLANO PARTIDO LIBERAL RADICAL AUTENTICO P.L.R.A. MARQUE AQUI	 3 ADOLFO PEDRERO J.A.P. MARQUE AQUI	 5 CORAZON MEDINA PARTIDO HUMANISTA PARAGUAYO P.H.P. MARQUE AQUI	 7 SERGIO MARTINEZ BOUT DE VILLER UNION PARAGUAYA DE CONTADORES PUBLICOS U.P.C. MARQUE AQUI	 8 SERGIO BOUT PARTIDO FUERZA GUARANÍ F.G. MARQUE AQUI
 9 JOSÉ MANUEL DEL PUERTO PARTIDO PROGRESIVO NACIONAL P.P.N. MARQUE AQUI	 10 SIXTO EMERQUE VILLALBA PARTIDO BLANCO P.B. MARQUE AQUI	 13 CARLOS ALBERTO FERRERA VERA MOVIMIENTO POLICIA EN ACCION P.E.A. MARQUE AQUI	 14 CARLOS LÓPEZ PARTIDO DE LOS TRABAJADORES P.T. MARQUE AQUI	 16 FERNAN BOUT MOV. DEMOCRATICO INDEPENDIENTE PARAGUAYO M.D.I.P. MARQUE AQUI	 18 SUSANA BOUT DE VILLER MOV. URBANO DEMOCRATICO PARA LA VICTORIA M.U.D.V. MARQUE AQUI
 21 ENRIQUE GONZALEZ QUINTANA PARTIDO DEL JUSTICIA P.J. MARQUE AQUI	 22 JUAN MANUEL DEL PUERTO PARTIDO SOCIAL DEMOCRATA P.S.D. MARQUE AQUI	 23 SIXTO EMERQUE VILLALBA PARTIDO BLANCO P.B. MARQUE AQUI	 30 ANTONIO LÓPEZ MOV. POL. NACIONAL PARAGUAYO Y MOVIMIENTO "NO DE AGOSTO" M.P.N. - M.D.A. MARQUE AQUI	 40 FERNANDO LUGO CONFERENCIACION NACIONAL FERRER GUSTO F.G. MARQUE AQUI	 50 FERNANDO LUGO MOVIMIENTO DEMOCRATICO INDEPENDIENTE M.D.I. MARQUE AQUI
 55 JUAN MANUEL DEL PUERTO PARTIDO FUERZA GUARANÍ F.G. MARQUE AQUI	 69 JULIA FRANCO MOVIMIENTO KUNA PYRENDA M.K.P. MARQUE AQUI	 100 JOSÉ MANUEL DEL PUERTO MOVIMIENTO DEMOCRATICO INDEPENDIENTE M.D.I. MARQUE AQUI	 900 JUAN VERA MOVIMIENTO DEMOCRATICO INDEPENDIENTE M.D.I. MARQUE AQUI		

4. BULLETIN DE VOTE POUR LES DÉPUTÉS DU MERCOSUR

**PARLAMENTARIOS
DEL
MERCOSUR**

Todos votamos... Paraguay gana!

**ELECCIONES
GENERALES 2013**

Nº: 001



REPÚBLICA DEL PARAGUAY
JUSTICIA ELECTORAL

**ELECCIONES
GENERALES 2013**

BOLETÍN DE VOTO OFICIAL

CANDIDATOS A PARLAMENTARIOS DEL MERCOSUR

PERIODO 2013 - 2018

ELECCIONES GENERALES
Y DEPARTAMENTALES
21 DE ABRIL DE 2013



Prohibida su reproducción en cualquiera de sus partes

MARCAR CON BOLÍGRAFO DENTRO DEL RECUADRO LA CANDIDATURA DE SU PREFERENCIA

 1 ANTONIO ATÍZ JUÁREZ PARTIDO COLORADO A.N.R.	 2 EDUARDO FRIEDMAN PARTIDO LIBERAL RADICAL AUTENTICO P.L.R.A.	 3 JOSE MANUEL BARRA MOVIMIENTO JUVENIL PARA EL PAÍS M.J.P.	 7 OSCAR GARCÍA MOVIMIENTO DE ORGANIZACIÓN DE MUCHACHOS M.O.M.	 8 FRANCISCO BARRERA GARCÍA P.A.S.
MARQUE AQUÍ				
 9 FRANCISCO ROBERTO MARRAS U.P.D.	 10 AURELIO TOLEDO FERNÁNDEZ PARTIDO CLÁSICO P.C.	 13 JOSE MANUEL BARRA MOVIMIENTO JUVENIL PARA EL PAÍS M.J.P.	 18 ROSA VERA GARCÍA MOVIMIENTO DE ORGANIZACIÓN DE MUCHACHOS M.O.M.	 21 DAVID PERLA URQUIART P.A.S.
MARQUE AQUÍ				
 22 JOSE CASANAS LEVI PARTIDO SOCIAL DEMOCRATA P.S.D.	 28 FRANCISCO BARRERA GARCÍA P.A.S.	 30 ROSA VERA GARCÍA MOVIMIENTO DE ORGANIZACIÓN DE MUCHACHOS M.O.M.	 40 RICARDO CANESE MOVIMIENTO DE ORGANIZACIÓN DE MUCHACHOS M.O.M.	 50 WALTER NERY BOLA MOVIMIENTO DE ORGANIZACIÓN DE MUCHACHOS M.O.M.
MARQUE AQUÍ				
 55 FRANCISCO ROBERTO MARRAS U.P.D.	 69 NATALIA RUIZ DÍAZ MEDINA MOVIMIENTO KUNA PYRENDÁ M.K.P.	 100 JOSE MANUEL BARRA MOVIMIENTO JUVENIL PARA EL PAÍS M.J.P.	 900 OSCAR GARCÍA MOVIMIENTO DE ORGANIZACIÓN DE MUCHACHOS M.O.M.	
MARQUE AQUÍ				

5. BULLETIN DE VOTE POUR LES DÉPUTÉS

**DIPUTADOS
DE
CENTRAL**

Todos votamos... Paraguay gana!
**ELECCIONES
GENERALES 2013**

Nº: 001



**REPÚBLICA DEL PARAGUAY
JUSTICIA ELECTORAL**



**ELECCIONES
GENERALES 2013**

**ELECCIONES GENERALES
Y DEPARTAMENTALES
21 DE ABRIL DE 2013**



BOLETÍN DE VOTO OFICIAL

CANDIDATOS A DIPUTADOS DE CENTRAL

PERIODO 2013 - 2018

Prohibida su reproducción en cualquiera de sus partes

MARCAR CON BOLÍGRAFO DENTRO DEL REGUADRO LA CANDIDATURA DE SU PREFERENCIA

 1 HUGO VELÁZQUEZ PARTIDO COLOREADO A.N.R. MARQUE AQUI	 2 SALUSTIANO SALINAS TIO SALU PARTIDO LIBERAL RADICAL AUTENTICO P.L.R.A. MARQUE AQUI	 3 JOVANKA TOLA CONFERENCION JAVANKA TOLA C.A. MARQUE AQUI	 5 LEIDE MARTÍNEZ CONFERENCION JAVANKA TOLA P.M.P. MARQUE AQUI	 7 VÍCTOR MARTÍNEZ CONFERENCION JAVANKA TOLA P.M.P. MARQUE AQUI
 8 PABLO ORTIZ PARTIDO COLOREADO C.A. MARQUE AQUI	 9 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO C.A. MARQUE AQUI	 10 SILVERIO SEGURA PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 13 JUAN CARLOS PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 14 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI
 18 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 21 JOSÉ LÓPEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 22 SILA ESTAY PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 30 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 40 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI
 50 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 55 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 69 MARTA BEATRIZ MOVIMIENTO KUNA PYRENDÁ M.K.P. MARQUE AQUI	 100 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI	 900 ROBERTO MARTÍNEZ PARTIDO COLOREADO P.D. MARQUE AQUI

ANNEXE 7 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE SIGNALANT L'ARRIVÉE DE LA DÉLÉGATION DE LA COPA



Une délégation de la COPA observera le déroulement des élections générales du 21 avril au Paraguay

Asunción, le 16 avril 2013 – La délégation de la **Confédération parlementaire des Amériques (COPA)** est arrivée aujourd'hui au Paraguay pour observer le déroulement des élections générales qui se tiendront le 21 avril 2013. Le député de l'Assemblée nationale du Québec et président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, M. Gilles Chapadeau, dirigera cette mission d'observation électorale qui se déroulera du 17 au 22 avril.

Une vingtaine de parlementaires provenant de l'Assemblée nationale du Québec (Canada), du Congrès de l'Argentine, du Congrès de la province de Salta (Argentine), du Congrès du Brésil, de l'Assemblée législative de Santa Catarina (Brésil), de l'Assemblée législative du Costa Rica, de l'Assemblée nationale de l'Équateur, du Sénat fédéral du Mexique et du Parlement Centroméricain prendront part à la mission à titre d'observateurs.

Invitée par le Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay à titre d'observatrice électorale internationale, la délégation de la COPA procédera le jour du scrutin à une observation du déroulement des élections dans les bureaux de vote de la région de la capitale, Asunción.

Également, la délégation compte rencontrer les principaux acteurs jouant un rôle dans le processus électoral. À cet effet, les différents candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République, des responsables d'organismes publics, des organisations de la société civile et des organismes internationaux seront consultés par la délégation de la COPA. À la suite de la mission, les observations seront consignées dans un rapport remis aux autorités électorales du Paraguay et aux instances de la COPA.

Il s'agit de la 14^e mission d'observation de la COPA qui, prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie. La COPA a notamment observé les élections générales paraguayennes de 2008.

Fondée à Québec en 1997, la COPA réunit plus de 300 assemblées parlementaires d'États unitaires, fédéraux et fédérés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques. Pour obtenir de l'information supplémentaire à propos des missions d'observation électorale antérieures de la COPA, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.copa.qc.ca.

- 30 -

Source et renseignements :

Patrick Giasson

Conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA

Secrétariat du Québec de la COPA

Tél. : +418-473-4914

Courriel : copa@assnat.qc.ca

ANNEXE 8 – ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE N° 1, DÉPARTEMENT « PARAGUARÍ »

Municipalité/ quartier	District	Centre de votation	Nombre de tables observées	Heure d'arrivée	Heure de départ
Carapeguá	Carapeguá-05	Col. Nac. Mcal. J.F. Estigarribia	15	6 h 30	7 h 30
Carapeguá	Carapeguá-05	Esc. n° 78 Rca. De Nicaragua	4	7 h 40	8 h 30
Carapeguá	Carapeguá-05	Esc. Col. L. Sánchez de Paez- Pacheco	4	9 h 10	9 h 45
Paraguarí	Paraguarí-00	Col. Nac. Emd. Paraguari	10	10 h 20	11 h 05
Paraguarí	Paraguarí-00	Esc. Básica n° 77	4	11 h 15	11 h 40
Paraguarí	Paraguarí-00	Facultad de Ciencias Economicas U.N.A.	3	13 h 05	13 h 45
Yaguarón	Yaguarón-27	Esc. n° 295 Panamericana – Cia. Pecujajo	4	14 h 05	14 h 35
Yaguarón	Yaguarón-27	Lic. Nac. República de Guatemala	3	14 h 45	15 h 15
Yaguarón	Yaguarón-27	Col. Nac. Dr. Francia*	4	15 h 30	17 h 45

**L'équipe a également observé le dépouillement à ce centre de votation.*

ANNEXE 9 – ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE N° 2, DÉPARTEMENTS « CORDILLERA » ET « CENTRAL »

Municipalité/ quartier	District	Centre de votation	Nombre de tables observées	Heure d'arrivée	Heure de départ
Caacupe	Caacupe- 00	Col. Nac. Dr. Raúl Peña	5	6 h 00	8 h 30
Caacupe	Caacupe-00	Col. Nac. E.M.D. Dr. Raúl Peña	3	8 h 40	9 h 50
Eusebio Ayala	Eusebio Ayala- 13	Instituto de Formación Docente	6	10 h 35	11 h 35
Isla Pucu	Isla Pucu-15	Esc. n° 38 Bernardino Caballero	3	12 h 00	12 h 30
Caragatatay	Caragatatay-09	Esc. n° 37 Cmte. Lara	3	13 h 00	14 h 10
Ypacarai*	Ypacarai-33	Esc. n° 82 República de Honduras	3	15 h 15	17 h 10

**L'équipe a également assisté au dépouillement à ce centre de votation. Notons également que la municipalité d'Ypacarai est située dans le département « Central ».*

ANNEXE 10- ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE N° 3, DÉPARTEMENT « *PRESIDENTE HAYES* »

Municipalité/ quartier	District	Centre de votation	Nombre de tables observées	Heure d'arrivée	Heure de départ
Villa Hayes	Villa Hayes	Esc. n° 1637 Defensores del Chaco	7	6 h 20	7 h 45
Benjamin Aceval	Benjamin Aceval	Esc. n° 95 Dr. Manuel Peña	12	10 h 30	11 h 20
Benjamin Aceval	Benjamin Aceval	Esc. n° 1149 Eugenio de Mazenot	4	11 h 38	11 h 52
Villa Hayes	Villa Hayes	Esc. De Remansito	5	13 h 30	14 h 00
Villa Hayes	Villa Hayes	Esc. n° 125 Presidente Hayes	7	14 h 20	15 h 35
Villa Hayes	Villa Hayes	Esc. De Remansito*	4	16 h 00	17 h 40

**L'équipe a également observé le dépouillement à ce centre de votation.*

ANNEXE 11 – ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE N° 4 : DÉPARTEMENT « *CENTRAL* » - SECTEUR DE LUQUE

Municipalité/ quartier	District	Centre de votation	Nombre de tables observées	Heure d'arrivée	Heure de départ
Luque	Luque-17	Col. Nac. E.M.D. Gral. Elizardo Aquino	11	6 h 30	8 h 45
Luque	Luque-17	Esc. n° 26 Elizardo Aquino	24	9 h 00	10 h 50
Luque	Luque-17	Esc. n° 859 Heroes de la Patria	10	11 h 10	14 h 50
Luque	Luque-17	Col. Nac. Julio Correa Esc. n° 269	9	15 h 20	15 h 45
Luque	Luque-17	Esc. n° 26 Elizardo Aquino*	4	15 h 55	17 h 30

**L'équipe a également observé le dépouillement à ce centre de votation.*

ANNEXE 12 – ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE N° 5, DÉPARTEMENT « CENTRAL » - SECTEUR DE LAMBARÉ

Municipalité/ quartier	District	Centre de votation	Nombre de tables observées	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lambaré	Lambaré-13	Esc. n° 612 Carro Cora	4	6 h 20	7 h 45
Lambaré	Lambaré-13	Col. Nac. De Lambaré	4	8 h 20	9 h 00
Lambaré	Lambaré-13	Asociación del Ministerio de Hacienda	4	9 h 20	10 h 00
Lambaré	Lambaré-13	Col. Nac. Sta. Lucia	3	10 h 10	10 h 40
Lambaré	Lambaré-13	Col. Gutemberg	3	10 h 20	11 h 15
Lambaré	Lambaré-13	Col. Nac. María del Carmen Achucarro	3	11 h 20	11 h 45
Lambaré	Lambaré-13	Esc. n° 679 Andrés Delmas	3	13 h 10	13 h 30
Lambaré	Lambaré-13	Esc. n° 808 Bernardo Ocampos	3	14 h 00	15 h 00
Lambaré	Lambaré-13	Esc. Parroquial n° 1046 Sto. Domingo de Guzman*	5	16 h 50	19 h 00

**L'équipe a également observé le dépouillement à ce centre de votation.*

ANNEXE 13 – ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE N° 6, DÉPARTEMENT « CAPITAL »

Municipalité/ quartier	District	Centre de votation	Nombre de tables observées	Heure d'arrivée	Heure de départ
San Roque	San Roque-03	Esc. Nac. De Comercio n° 2	4	6 h 35	7 h 15
San Roque	San Roque-03	Col. Nac. Bernardino Caballero – C.N.C.	4	7 h 27	7 h 45
La Recoleta	La Recoleta-04	Col. Ysaty	2	8 h 05	8 h 17
La Recoleta	La Recoleta-04	Col. Priv. Virgen de Nazareth	3	9 h 40	9 h 55
La Recoleta	La Recoleta-04	Esc. n° 207 Blas Garay	3	10 h 05	10 h 20
La Recoleta	La Recoleta-04	Col. Nac. Gral. Pablo Avila	3	10h 25	10 h 40
La Recoleta	La Recoleta-04	Esc. n° 300 Herminio Giménez	3	10 h 42	10 h 55
La Catedral	La Catedral-02	Asunción Escalada	4	14 h 30	14 h 55
San Roque	San Roque-03	Col. José Felix Bogado	4	15 h 05	15 h 25
San Roque	San Roque-03	Col. República de Colombia	4	15 h 30	15 h 55
San Roque	San Roque-03	Col. San José*	2	15 h 55	17 h 10

**L'équipe a également observé le dépouillement à ce centre de votation.*

ANNEXE 14 – FICHE DE L'OBSERVATEUR ÉLECTORAL



ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU PARAGUAY
21 avril 2013

GRILLE DE L'OBSERVATEUR ÉLECTORAL

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'observateur : _____
Ville/district : _____
Centre de votation : _____
Table de vote : _____
Heure d'arrivée : _____
Heure de départ : _____

2. TABLE DE VOTE

Heure d'ouverture : _____
Si retard, raisons : _____

	OUI	NON
Site et aménagement de la table de vote convenables		
Table de vote complet		
Présence des forces de sécurité		
Présence des représentants des candidats/partis		
Présence de publicité électorale sur les lieux		
Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs		

Détails :

3. MATÉRIEL ÉLECTORAL				
	OUI	NON		
Urnes adéquatement scellées				
Isoloirs garantissant le secret				
Liste électorale				
Bulletins de vote en nombre suffisant				

	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Le matériel électoral				
Le travail des membres du bureau de vote				

Détails :

4. LES ÉLECTEURS

Nombre d'électeurs inscrits : _____

Temps d'attente : _____

Temps moyen requis pour voter : _____

Électeurs sans carte d'identité : _____

Électeurs non inscrits sur le registre électorale :

Détails :

5. LES PLAINTES

	OUI	NON
Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats		
Plaintes formulées par les électeurs		

Détails :

6. AUTRES OBSERVATIONS

	OUI	NON
Respect du caractère secret du vote		
Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir		
Respect des procédures électorales par le personnel		
Compréhension de la procédure par les électeurs		
Présence dans le centre de votation de personnes non autorisées		
Passage d'autres observateurs internationaux		
Déroulement du vote dans l'ordre		
Interruption du vote dans la journée		

Détails: _____

7. DÉPOUILLEMENT ET DÉCOMPTE DES SUFFRAGES

Heure du début du dépouillement : _____

Nombre d'électeurs inscrits : _____

Nombre de votants : _____

Bulletins nuls : _____

Bulletins blancs : _____

Contestations par les représentants : _____

Détails : _____

8. EVALUATION GLOBALE

Irrégularités à signaler : ()

Irrégularités mineures : () Lesquelles?

Irrégularités graves pouvant affecter l'intégrité du processus électoral : () Lesquelles?

Commentaires : _____

ANNEXE 15 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE FINAL DE LA MISSION



Mission d'observation électorale de la COPA

LES PARLEMENTAIRES FÉLICITENT LE PEUPLE PARAGUAYEN POUR LE BON DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS LE JOUR DU SCRUTIN

Asunción, le 22 avril 2013 – Une délégation de 17 parlementaires de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), dirigée par M. Gilles Chapadeau, président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA et député de l'Assemblée nationale du Québec (Canada), a observé les élections générales du 21 avril 2013. La délégation de la COPA était également composée de parlementaires du Congrès fédéral de l'Argentine, du Congrès fédéral du Brésil, de l'Assemblée législative du Costa Rica, de l'Assemblée nationale de l'Équateur, du Parlement Centroaméricain et des assemblées parlementaires de la province de Salta (Argentine) et de l'État de Santa Catarina (Brésil). Soulignons également la présence d'une experte électorale du Directeur général des Élections du Québec (DGEQ) et de trois conseillers, qui ont appuyé le travail de la délégation.

Au cours de la journée du vote, les membres de la délégation se sont déplacés dans la capitale, Asunción, dans les départements Central, de Cordillera, de Paraguari et de Presidente Hayes, afin d'observer le déroulement des élections dans près d'une cinquantaine de bureaux de vote. Malgré quelques signalements, les membres de la délégation ont constaté que la procédure électorale avait été respectée et que le scrutin s'était déroulé dans l'ordre. De plus, les membres de la délégation ont souligné le civisme des citoyens de même que la participation active de ces derniers lors du scrutin. Enfin, les parlementaires ont également pu constater la transparence, la disponibilité ainsi que l'excellent travail du Tribunal supérieur de justice électorale de la République du Paraguay.

Depuis son arrivée le 17 avril, en plus de l'observation réalisée dans les bureaux de vote, la délégation de la COPA a procédé à d'importantes rencontres avec des candidats à la présidence du pays, avec des autorités de la Justice électorale, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, dans le but de s'informer sur la situation politico-électorale prévalant dans le pays. Un rapport complet de la mission sera produit et remis aux autorités électorales du Paraguay.

Il s'agit de la 14^e mission d'observation de la COPA qui, prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie. Fondée dans la ville de Québec en 1997, cette organisation réunit plus de 300 assemblées parlementaires d'États unitaires, fédéraux et fédérés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

- 30 -

Source et renseignements :

Patrick Giasson

Conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA

Secrétariat du Québec de la COPA

Tél. : + 1-418-644-2888

Courriel : copa@assnat.qc.ca

ANNEXE 16 – PROGRAMME DE LA MISSION



MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA COPA

DU 17 AU 22 AVRIL 2013

ASUNCIÓN, PARAGUAY

(Version : 20-04-13)

PROJET DE PROGRAMME

Renseignements sur l'hôtel recommandé :

HOTEL GUARANI ESPLENDOR

Oliva esq. Nuestra Sra. de Asunción

Asunción, Paraguay

Tél.: +595 21 452099

Courriel: reservas@guaraniesplendor.com

Site web: www.guaraniesplendor.com

***L'ensemble des activités se fera en espagnol. Chaque membre de la délégation est responsable de l'interprétation, au besoin.

MARDI 16 AVRIL 2013

Toute la journée

Arrivée et installation des membres de la délégation à l'hôtel Guarani Esplendor

Envoi du communiqué de presse signalant l'arrivée et la composition de la délégation

MERCREDI 17 AVRIL 2013

Toute la journée	Arrivée et installation des membres de la délégation à l'hôtel Guarani Esplendor
8 h 45	Transport vers le Centre de conventions de la CONMEBOL ***Point de rassemblement : hall de l'hôtel Guarani Esplendor
9 h 45	Présentation du Rapport des Missions de l'Union interaméricaine des organismes électoraux (UNIORE) aux divers observateurs internationaux Lieu : Centre de conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange <i>Tenue libre</i>
10 h 00	Forum sur la situation politique de la République du Paraguay Lieu : Centre de conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange <i>Tenue libre</i>
12 h 00	Déjeuner libre
15 h 30	Rencontre avec les candidats à la présidence et à la vice-présidence pour l'Association nationale républicaine (Asociación Nacional Republicana - Partido colorado) MM. Horacio Cartes et Juan Afara Lieu : Centre de conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange <i>Tenue libre</i>
16 h 15	Rencontre avec les candidats à la présidence et à la vice-présidence pour l'Alliance Paraguay Alegre (Alianza Paraguay Alegre) MM. Efraín Alegre et Rafael Filizzola Lieu : Centre de conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange <i>Tenue libre</i>
17 h 00	PAUSE-CAFÉ

17 h 15	Rencontre avec les candidats à la présidence et à la vice-présidence pour la Concertation « Avanza País » (Concertación Avanza País) M. Mario Ferriero et M^{me} Cynthia Brizuela Lieu : Centre de conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange <i>Tenue libre</i>
18 h 00	Dîner libre
20 h 00 (optionnel)	Gala de musique et Ballet « Ne porâ che Paraguái ». Réception de bienvenue offerte aux observateurs internationaux Lieu : Teatro Lírico « José Asunción Flores » de la Banque centrale du Paraguay <i>Tenue de ville</i>

JEUDI 18 AVRIL 2013

7 h 30	Transport vers le Centre de conventions de la COMNEBOL ***Point de rassemblement : hall de l'hôtel Guaraní Esplendor
8 h 30	Rencontre avec les candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République des partis ou coalitions suivants : • Patria Querida; • Frente Guasú; • Parti humaniste paraguayen; • Parti des travailleurs. Lieu : Centre des conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange <i>Tenue libre</i>
9 h 45	PAUSE-CAFÉ
10 h 00	Rencontre avec les candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République des partis ou coalitions suivants : • Parti de L'Union nationale des citoyens éthiques (UNACE); • Parti blanc (Partido Blanco); • Parti Patrie libre (Patria Libre); • Mouvement Kuña Pyrenda. Lieu : Centre de conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange
11 h 15 à 16 h 00	Programme libre
16 h 00	Forum « Le rôle des partis politiques dans la démocratie et la société » Lieu : Centre de conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange <i>Tenue libre</i>
18 h 00	Dîner libre

19 h 00

Réunion de travail des membres de la mission

✓ Partage des observations

Lieu : Hôtel Guarani Esplendor (salle à déterminer)

VENDREDI 19 AVRIL 2013

7 h 30	Transport vers le Centre de conventions de la COMNEBOL ***<u>Point de rassemblement</u> : hall de l'hôtel Guaraní Esplendor
8 h 30	Présentation du cadre juridique et de l'organisation générale des élections Lieu : Centre de conventions de la CONMEBOL Salle : Joao Havelange <i>Tenue libre</i>
10 h 30	Tournée des installations de la Justice électorale Lieu : Siège du Tribunal supérieur de justice électorale
11 h 15	Déjeuner libre
13 h 00	Transport vers l'hôtel Granados Park ***<u>Point de rassemblement</u> : à déterminer
14 h 00	Rencontre de travail avec le Chef de mission d'observation électorale de l'OÉA au Paraguay, Prix Nobel de la paix et Ex-président du Costa Rica S.E.M. Óscar Arías Lieu : Hôtel Granados Park
15 h 00	Transport vers l'hôtel Guaraní Esplendor ***<u>Point de rassemblement</u> : hall de l'hôtel Granados Park
17 h 00	Rencontre avec le président d'Aministía Internacional (Paraguay) M. Fabián Forestieri Lieu : Hôtel Guaraní Esplendor (salle à déterminer)
18 h 00	Dîner libre
20 h 00	Formation des observateurs offerte par l'experte électorale du Directeur général des Élections du Québec (DGEQ), M ^{me} Josée Charette Lieu : Hôtel Guaraní Esplendor (salle à déterminer)

SAMEDI 20 AVRIL 2013

- 9 h 00** Rencontre de travail avec les membres de la direction de l'Association paraguayenne d'entrepreneures, de directrices et de professionnelles (APEP)
- Secrétaire générale de l'organisme : **M^{me} Ibelice García Fernández**
- Lieu : Hôtel Guaraní Esplendor (salle à déterminer)**
- 11 h 00** Rencontre de travail entre le Chef de mission de la COPA, M. Gilles Chapadeau et la Chef de mission de l'Union européenne, Mme Renate Weber
- Lieu : Hôtel Sheraton**
- 14 h 00** Rencontre de travail avec les représentants de la Centrale nationale des travailleurs du Paraguay (CNT)
- 15 h 00** Rencontre de travail avec les représentants de la Centrale unitaire des travailleurs du Paraguay (CUT)
- 16 h 00** Rencontre de travail avec le candidat à la présidence du Parti des travailleurs (PT), M. Eduardo Arces
- 18 h 30** Réunion de travail des membres de la mission
- ✓ Partage des observations en vue de la rédaction du rapport de mission
 - ✓ Préparation en vue du jour de scrutin :
 - Élaboration du plan de déploiement
 - Formation des équipes d'observateurs
 - Distribution des vestes et casquettes
- Lieu : Hôtel Guaraní Esplendor (salle à déterminer)**

DIMANCHE 21 AVRIL 2013 : JOUR DU SCRUTIN

Toute la journée	Déploiement des observateurs et observation dans les bureaux de scrutin Assister au dépouillement et à la fermeture des bureaux de vote
-------------------------	--

LUNDI 22 AVRIL 2013

10 h 00	<u>Réunion de travail des membres de la mission</u> ▪ Partage des observations; ▪ Définition d'une position commune; ▪ Préparation du communiqué de presse; ▪ Adoption d'un plan de travail pour la rédaction du rapport de mission Lieu : Hôtel Guarani Esplendor (salle à déterminer)
En après-midi et en soirée	Départ des participants Envoi du communiqué de presse signalant les conclusions de la Mission d'observation électorale

MARDI 23 AVRIL 2013

Toute la journée	Départ des participants
-------------------------	-------------------------



SECRÉTARIAT DU QUÉBEC DE LA COPA
1020, rue des Parlementaires, 6^e étage, Québec (Québec) Canada G1A 1A3
Téléphone : +418 644-2888 • Télécopieur : +418 643-1865
copa@assnat.qc.ca • www.copa.qc.ca